Unité - Dignité - Travail

# MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DU PLAN ET DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

# TROISIÈME RECENSEMENT GÉNÉRAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITATION DE 2003



# SITUATION DES ENFANTS **EN RCA**

# RAPPORT D'ANALYSE THÉMATIQUE

Avec l'appui financier et technique de













Bangui, juin 2005

# TROISIÈME RECENSEMENT GÉNÉRAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITATION DE 2003

# SITUATION DES ENFANTS EN RCA

# RAPPORT D'ANALYSE THÉMATIQUE

M. Perkys Mbaïnoudjim Ingénieur Statisticien

# Préface

Les données sociodémographiques disponibles en Centrafrique sont soit insuffisantes soit anciennes. Les résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 2003 (RGPH 2003), prescrit par décret 01.272 en date du 02 octobre 2001, qui nous sont livrés comblent, à la grande satisfaction du Gouvernement et de tous les acteurs de développement de notre pays, ce besoin urgent en données actualisées et diversifiées sur les caractéristiques de l'ensemble de la population centrafricaine. Cette grande opération qui a été menée dans un contexte difficile marqué par une crise sociale profonde, a été un succès indéniable. Elle est la troisième du genre depuis l'indépendance de la République centrafricaine, après celles de 1975 et 1988.

La publication des résultats définitifs du RGPH 2003, 18 mois après le dénombrement, et moins d'un mois après l'installation du nouveau gouvernement que dirige son Excellence Monsieur le Premier Ministre Elie Doté, témoigne de la volonté du Gouvernement de fonder son action sur des réalités mieux cernées statistiquement dans divers domaines de la vie sociale, économique et culturelle de la Nation. Les 17 rapports d'analyse thématique mis à notre disposition représentent une mine de connaissances inestimables. Les domaines couverts sont variés, avec une particularité, la cartographie de la pauvreté d'existence des ménages de qualité peu répandue en Afrique au sud du Sahara, qui présente des données fortement désagrégées au niveau spatial.

Cette performance record n'est pas le fruit de la seule volonté politique du Gouvernement de transition de réussir cette opération malgré le contexte d'insécurité généralisée dans lequel le pays était plongé. Il est aussi le résultat de la forte mobilisation de toutes les Centrafricaines et de tous les Centrafricains qui ont reçu un appui inestimable de la part de la Communauté Internationale.

Pour l'assistance technique et financière reçue du Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) et de l'Union Européenne, je tiens à exprimer à ces partenaires, au nom de tout le Gouvernement et de mon Département ministériel, mes très vifs remerciements. Leurs contributions à la réussite de cette opération sont à la mesure de leurs engagements pour la cause du développement de notre pays. Je tiens également à remercier le Gouvernement du Japon dont la contribution dans le cadre du 4ème Programme de coopération RCA/UNFPA a été d'un apport déterminant pour la cartographie du RGPH 2003. Mes remerciements s'adressent tout aussi bien et avec la même intensité au Gouvernement de la Chine, à l'Organisation des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) et au Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), qui ont apporté une contribution toute aussi efficace dans la réussite de cette opération de collaboration inter-institutionnelle. Les Forces Armées Centrafricaines (FACA) et les Forces de la CEMAC (FOMUC) trouveront ici l'expression de toute ma gratitude et des remerciements du Gouvernement pour avoir apporté leur pierre à cet édifice, à travers la sécurisation et le déploiement de toute la logistique de l'ensemble des opérations censitaires. Pour terminer, je voudrais rendre un hommage appuyé à tous les analystes et membres des commissions nationales de validation des différents rapports d'analyse thématique.

Sylvain Maliko

Ministre de l'Économie, du Plan et de la Coopération internationale

# **AVANT-PROPOS**

Au moment où il est de plus en plus question de réduire la pauvreté et les inégalités, il est plus qu'urgent et indispensable de disposer de données et d'informations fiables sur les caractéristiques de la population et les conditions de vie de celle-ci pour l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques, programmes et projets de développement globaux et sectoriels. La République Centrafricaine vient dans ce sens de relever un important défi en bouclant, en juin 2005, les analyses thématiques de son troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH), à 18 mois seulement après la réalisation du dénombrement en décembre 2003. Cette performance, réalisée à ce jour par seulement trois pays africains (Bénin, Tchad et Cap-Vert), est d'autant plus remarquable que le dénombrement a eu lieu dans un contexte d'insécurité généralisée qu'aucun des trois pays cités n'a connu. En effet, les crises militaro-politiques répétées de 1996, 1997, mai 2001, octobre 2002 et mars 2003 ont non seulement donné lieu à des destructions des biens publics et privés, des pertes en vie humaine, mais ont également plongé plusieurs préfectures du pays dans un climat d'insécurité et entraîné d'importants mouvements internes et transfrontaliers des populations.

Le succès sans précédent de cette opération n'aurait pu être possible sans une forte mobilisation nationale, la participation active de nombreux centrafricains et centrafricaines, la volonté et la détermination des cadres nationaux, et en particulier ceux du Bureau Central du Recensement (BCR). C'est aussi et surtout le fruit du ferme engagement du Gouvernement et de l'appui technique et financier conséquent de multiples partenaires au développement de la RCA, dont les plus importants dans le cadre du RGPH 2003 sont, dans l'ordre, l'UNFPA, l'Union Européenne (UE), le Gouvernement du Japon, l'Organisation des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le Gouvernement de Chine.

Le processus du troisième RGPH s'est traduit par la mise en œuvre de quatre projets qui ont coûté au Trésor public centrafricain et aux partenaires au développement de la RCA environ 4.966.401 de dollars US. Malgré son coût élevé, cette opération de collecte reste et s'avère d'un coût-efficacité remarquable compte tenu de la richesse des données, informations et connaissances qu'elle a générées et des multiples usages que l'on peut en faire pour le développement. Au total, dix sept (17) thèmes ont pu être analysés au terme de la première phase d'analyse des données du RGPH 2003. Outre les thèmes classiques tels que le volume et la répartition spatiale de la population, la fécondité et les migrations, certaines des analyses thématiques permettent par exemple de mettre en évidence les inégalités parfois criantes entre les hommes et les femmes et de faire ressortir la pauvreté d'existence du ménage centrafricain, aux niveaux à la fois macro- et méso- et micro-économique de la réalité. Ce que jamais une enquête, si représentative ou d'envergure nationale soit-elle, ne permet de réaliser. En plus de la mise en place sous peu d'une base de données multisectorielles autrement capitale pour le suivi et l'évaluation des OMD et des résultats du Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement en RCA (UNDAF), un volume séparé consacré aux projections et perspectives démographiques de la RCA à l'horizon 2015<sup>1</sup> est en cours de préparation, de même que des analyses approfondies sur des thèmes d'intérêt programmatique pour le gouvernement et ses partenaires au développement qui sont envisagées.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> La nécessité de prendre en compte l'impact de la pandémie du VIH/SIDA est ce qui nous fait prendre du recul pour mieux étudier le contexte et affiner les hypothèses de travail pour mieux asseoir les projections et perspectives à établir.

Le présent rapport fait partie de la série des dix-sept rapports d'analyse thématique issue des premières analyses des données du RGPH 2003 et dont la publication s'inscrit dans le cadre des efforts du gouvernement visant à réaliser le diagnostic de la situation de la pauvreté de la population en vue de finaliser l'élaboration du Document de Stratégies de Réduction de la Pauvreté (DSRP) dans le but, à juste titre, de bénéficier des ressources de l'initiative des Pays Pauvres Très Endettés (PPTE).

Le partenariat dynamique entretenu avec l'Union Européenne qui a assuré, à hauteur de 1,5 millions d'euros, en partie le financement des opérations de dénombrement et d'analyse des données du RGPH 2003, l'Institut de Formation et de Recherche Démographique (IFORD) de Yaoundé, l'Institut National de Statistiques et d'Analyse Économique (INSAE) du Bénin, le Bureau Central du Recensement du Gabon et, enfin mais non moins important, l'Équipe d'Appui Technique de l'UNFPA à Dakar qui ont assuré, à divers degrés, l'encadrement technique des cadres nationaux constitue une belle expérience de coopération sud-sud, de collaboration et de coordination entre bailleurs de fonds, qui a permis d'améliorer, comme jamais auparavant, la connaissance des conditions de vie des Centrafricains et des Centrafricaines.

Au nom de l'UNFPA, je saisis cette occasion pour remercier tous les partenaires au développement qui ont contribué de près ou de loin à la réussite du Troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation de la RCA ». Je voudrais citer en particulier l'Union Européenne, le Gouvernement du Japon, l'UNICEF, le PNUD, le Gouvernement de Chine, ainsi que tous les experts internationaux impliqués tout au long du processus, et surtout tous les cadres nationaux dont les compétences acquises, à travers cet exercice réussi, seront sans doute utilisées ailleurs dans le cadre de la coopération sur-sud. Je m'emploierai à le favoriser pendant mon mandat en RCA et au-delà.

Enfin, qu'il me soit permis de réaffirmer la volonté et la détermination de l'UNFPA à continuer à appuyer le Gouvernement centrafricain et à encourager tous les partenaires au développement de la RCA, les organisations de la société civile, les ONG et les partenaires du secteur privé, les organisations à assise communautaire, les chercheurs, les planificateurs, etc. à faire plein usage de cette mine quasi-inépuisable de données et d'informations que nous offre le RGPH 2003 pour la promotion du développement économique et social durable en RCA.

New York, le 30 juin 2005

Basile O. TAMBASHE, Ph.D Représentant de l'UNFPA en Centrafrique

# CADRE ORGANISATIONNEL DU RECENSEMENT

Le Recensement Général de la Population et de l'Habitation est une opération consistant à recueillir, à grouper, à évaluer, à analyser, à publier et à diffuser des données démographiques, économiques et sociales se rapportant, à un moment donné, à tous les habitants d'un pays. La présente note technique présente le cadre institutionnel du troisième recensement, rappelle les objectifs globaux et spécifiques et donne les différentes phases de son exécution.

### **Cadre institutionnel**

Le Troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation en République Centrafricaine (RGPH03) a été institué le 02 octobre 1995 par Décret N° 95.274. Compte tenu du retard observé dans la réalisation de la cartographie censitaire d'une part, et de la difficulté pour mobiliser les ressources, un second Décret N° 01.272 a été pris le 02 octobre 2001 pour prescrire à nouveau le Troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 2003. Enfin le Décret N°03.200 du 12 août 2002 a fixé le dénombrement de la population sur tout le territoire national du 08 au 22 décembre 2003.

Le troisième recensement fait suite à ceux de 1975 et de 1988 dont les données étaient devenues obsolètes. En application du second Décret, un Arrêté N° 008/MEPCI/DSEES du 31 juillet 2002 porte organisation et fonctionnement du Bureau Central du Recensement (BCR), organe de la Division des Statistiques, des Études Économiques et Sociales du Ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération Internationale, chargé de l'exécution technique, de la gestion et du traitement informatique des données de l'opération.

## Objectifs du RGPH03

## Objectifs généraux

Le but visé par le troisième recensement était de disposer de données fiables permettant d'une part, d'évaluer les progrès réalisés après le recensement de 1988 sur le plan économique, social et du développement humain et d'autre part, d'élaborer des plans et programmes de développement viables. Ces données devraient permettre non seulement d'asseoir la politique de régionalisation et de décentralisation, mais également de mieux suivre les actions menées dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), notamment l'amélioration des conditions d'habitation des ménages centrafricains et la réduction des inégalités en matière de genre.

# Objectifs spécifiques

Le décret N° 01.272 du 02 octobre 2001 prescrivant le recensement général de la population et de l'habitation et son organisation sur toute l'étendue du territoire national a fixé sept objectifs :

- 1. Connaître l'effectif de la population centrafricaine, sa répartition par région, préfecture, sous-préfecture, commune, village et quartier ;
- 2. Déterminer les caractéristiques démographiques, économiques et socioculturelles de la population ;
- 3. Déterminer les différents niveaux de natalité, de fécondité, de stérilité, de mortalité et de migration ainsi que l'accroissement naturel et global de la population centrafricaine ;

- 4. Permettre d'étudier les conditions d'habitation des ménages ;
- 5. Constituer une base de données socio-économiques complètes sur les collectivités territoriales en vue d'accompagner le processus de mise en place par le Gouvernement de la politique de décentralisation et de régionalisation ;
- 6. Aider à l'établissement des projections démographiques sur une base scientifique et à la constitution d'une base de sondage complète et mise à jour avec des cartes par commune pour la réalisation des futures enquêtes nationales auprès des ménages ;
- 7. Renforcer les capacités nationales dans la planification, l'exécution, le traitement, l'analyse, la publication et la dissémination des résultats des opérations de collecte des données.

# Les différentes phases du RGPH03

Outre la phase préparatoire (1995-1997), le RGPH03 comprend au total dix étapes : 1) la cartographie censitaire ; 2) le recensement pilote ; 3) le dénombrement ; 4) la publication des résultats provisoires ; 5) l'Enquête Post-Censitaire (EPC) ; 6) le traitement (codification, saisie, apurement) des données ; 7) l'analyse des données ; 8) la publication des résultats ; 9) la dissémination des résultats ; et 10) la création et vulgarisation d'une base de données multisectorielles.

La *cartographie* s'est déroulée de 1999 à 2000. Elle a consisté à répertorier et à localiser tous les sites habitables et à découper le territoire en de petites portions appelées Aires de Dénombrement (AD) dont la taille varie selon le milieu de résidence entre 800 et 1.200 personnes en milieu urbain et entre 600 et 800 personnes en milieu rural. Au total, l'opération a permis de subdiviser le territoire national en 3.426 AD. En plus de ce résultat, les travaux cartographiques ont permis de collecter des données socio-économiques sur les collectivités locales au niveau des villages et quartiers.

Le *recensement pilote*, réalisé en mars 2002, a donné l'occasion de tester les questionnaires, les programmes de saisie informatique, de tabulation et le dispositif organisationnel sur le terrain.

Le *dénombremen*t s'est effectué sur toute l'étendue du territoire national du 08 au 22 décembre 2003, conformément au décret 03.200 du 12 août 2003. Pour garantir le succès de l'opération, le Gouvernement, grâce à l'appui financier et matériel des bailleurs de fonds (UNFPA, Union Européenne, Unicef, Japon, PNUD, Chine) a mobilisé l'armée nationale et la Force Multinationale de la CEMAC (FOMUC) pour veiller à la sécurité du personnel de terrain, le ramassage du matériel et le convoyage des fonds nécessaires pour le paiement des agents de terrain.

L'Enquête Post-Censitaire a été réalisée en mars 2004 dans une trentaine d'AD urbaines et rurales et a permis de déterminer le taux de couverture du dénombrement (81,5 %) et le coefficient d'ajustement des résultats provisoires pour fournir les effectifs de population publiés aujourd'hui sous forme de résultats définitifs. Ce taux de couverture est plus faible que celui du recensement de 1988 du fait du contexte de crises militaro-politiques dans lequel a eu lieu le dénombrement de décembre 2003. Beaucoup de ménages et de personnes qui s'étaient réfugiés dans les pays voisins ou s'étaient déplacés dans les champs ou vers d'autres localités du pays du fait de l'insécurité avaient probablement regagné leur domicile à la faveur de l'accalmie qui a précédé l'EPC de mars. Ce retour expliquerait que l'EPC ait dénombré 18,5 % de plus de personnes que le dénombrement de décembre 2003.

Le *traitement des données* a été organisé en deux phases. La première, l'exploitation manuelle, a abouti à la production des résultats provisoires en mars 2004. La seconde a permis de disposer du fichier informatisé de données sur les caractéristiques démographiques et socioéconomiques individuelles de la population et des ménages.

L'analyse des données a été effectuée par des cadres nationaux, avec l'assistance technique de l'Équipe d'Appui Technique de l'UNFPA (EAT-UNFPA) de Dakar et de consultants internationaux mobilisés à cet effet. Cette stratégie a permis de disposer en dix-huit mois, après l'opération de dénombrement, des résultats définitifs sous forme de 17 rapports thématiques. Un dix-huitième rapport sur les projections démographiques 2003-2028 est en cours d'élaboration et devrait être disponible durant la première quinzaine du mois de novembre 2005.

Le présent rapport est l'aboutissement de l'analyse des données et des étapes antérieures (étapes 1 à 7). Il s'inscrit dans le cadre de la publication et de la dissémination (nationale et régionale) des résultats du RGPH03 (étapes 8 et 9). Ces deux volets constituent la première phase des efforts envisagés pour la publication, la dissémination et la promotion de l'utilisation de ces données en vue du ciblage des actions pour le développement durable en RCA.

# RÉSUMÉ

Le présent rapport s'inscrit dans le cadre de l'analyse thématique des données du troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation de la RCA de 2003 (RGPH03). Il vise à fournir des indicateurs sur les enfants de moins de 18 ans. Ces indicateurs permettront de mesurer les efforts du gouvernement centrafricain relatifs à ses engrangements pris lors du Sommet Mondial pour l'Enfance et surtout pour le suivi des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Il est ressorti des analyses que les enfants de moins de 18 ans constituent près de la moitié de la population centrafricaine (49,4 %). Les enfants vivent généralement dans un environnement physique caractérisé par de mauvaises conditions d'hygiène et d'assainissement ainsi que par la promiscuité des unités d'habitation des ménages. En effet, près de 4 enfants sur 5 vivent dans des ménages où les modes d'évacuation d'excréments humains sont de nature à compromettre leur santé et 47,5 % de ces enfants n'ont pas accès à l'eau potable.

L'environnement social des enfants marqué par la faible scolarisation, la précocité du mariage, la fécondité et de la participation à l'activité économique n'est non plus très propice à leur épanouissement et à leur développement harmonieux. Plus d'un enfant sur dix (11,8 %) a perdu au moins l'un de ses parents biologiques. Plus de la moitié des enfants en âge scolaire (55,3 %) n'ont jamais fréquenté l'école. Un enfant sur dix vit en union (10,5 %). La précocité du mariage concerne plus les filles (4,9 % de celles âgées de 12 à 14 ans vivent en union). La fécondité est également précoce 3,1 % des filles de moins de 18 ans et 1,4 % des moins 15 ans ont eu une naissance vivante au cours des 12 mois précédant le dénombrement. En dépit des conventions et législations qui réglementent le travail des enfants, les analyses ont montré que 5,2 % des garçons et 5,6 % des filles de 6 à 9 ans travaillent déjà.

La situation précaire des enfants en RCA révélée par les analyses montrent qu'elle est influencée, d'une part, par la pauvreté généralisée des familles et des ménages qui ne permet pas aux parents de mettre leurs enfants dans un cadre physique adéquat et, d'autre part, par des perceptions qui renforcent les pratiques telle que la précocité du mariage et la faible scolarisation.

Afin d'améliorer les conditions de vie des enfants, le gouvernement centrafricain et ses partenaires au développement devraient élaborer et mettre en œuvre une politique de population intégrable dans la politique de développement économique et social (dans le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté par exemple). Cependant, de manière urgente, des actions devraient déjà être menées pour renforcer le programme hydraulique villageoise et étendre le réseau d'adduction d'eau potable afin de protéger les populations en général et les enfants en particulier contre les maladies hydriques. Tous les partenaires au développement de la RCA, à l'instar de l'UNICEF, devraient s'impliquer résolument dans la scolarisation des enfants surtout en milieu rural. Une application rigoureuse de la législation ainsi que des actions de sensibilisation en direction des familles devraient également être entreprises pour lutter contre le phénomène du mariage, de la fécondité et du travail précoces. Il y va du respect par la RCA des engagements pris au Sommet Mondial de l'Enfance et de ses efforts vers l'atteinte des OMD.

# TABLE DES MATIÈRES

_	E	
	PROPOS	
CADRE C	ORGANISATIONNEL DU RECENSEMENT	iv
Cadre in	nstitutionnel	iv
Objectif	fs du RGPH03	iv
Les diff	érentes phases du RGPH03	v
RÉSUMÉ		vii
TABLE D	ES MATIÈRES	viii
	ES TABLEAUX	
LISTE DE	ES GRAPHIOUES	xi
LISTE DE	ES CARTES THÉMATIQUES	xi
LISTE DE	ES ABRÉVIATIONS	xii
	UCTION	
CHAPITE	RE 1. CONTEXTE, JUSTIFICATION ET OBJECTIFS DE L'ANALYSE	14
1.1 CON	ITEXTE	14
1.1.1	Contexte national	
1.1.2	Contexte international	
1.2 JUST	FIFICATION D'UNE ANALYSE SUR LA SITUATION DES ENFANTS	
	ECTIFS DE L'ANALYSE	
1.3.1	Objectifs globaux	
1.3.2	Objectifs spécifiques	
	RE 2. CONSIDERATIONS METHODOLOGIQUES	17
2.1 SOU	RCE DE DONNÉES	17
2.2 OUA	ALITÉ DES DONNÉES	18
	THODE ET NIVEAUX D'ANALYSE	
2.4 DEF	INITIONS DES CONCEPTS	19
2.5 LES	INDICATEURS	21
CHAPITE	RE 3. PRÉSENTATION DES RÉSULTATS	22
3.1 POII	OS DEMOGRAPHIQUE DES ENFANTS	22
3.1.1	Poids démographique des enfants selon le sexe et le milieu de résidence	22
Rapp	port de masculinité 102,0 100,6 102,9	
3.1.2	Poids démographique des enfants selon la région administrative	23
3.1.3	Poids démographique des enfants selon la préfecture	23
3.2 IMP	ORTANCE NUMERIQUE DES ENFANTS PAR GRANDS GROUPES D'ÂGES	24
3.2.1	Effectifs des enfants selon le sexe par grands groupes d'âges	24
3.2.2	Effectifs des enfants selon la préfecture par grands groupes d'âges	25
3.3 STR	UCTURE PAR SEXE ET AGE DE LA POPULATION DES ENFANTS	
3.3.1	Structure par sexe et âge en 2003	
3.3.2	Évolution de la structure par sexe et âge de 1988 à 2003	
3.4 ENV	TRONNEMENT FAMILIAL ET CADRE DE VIE IMMEDIAT DES ENFANTS	
3.4.1	Survie des parents des enfants de moins de 18 ans	28
3.4.2	Lien de parenté des enfants de moins de 18 ans avec le chef de ménage	
3.4.3	Enfants chefs de ménage	30
3.4.4	Cadre de vie immédiat	
3.5 SCO	LARISATION DES ENFANTS	
3.5.1	Fréquentation scolaire	
3.5.2	Scolarisation des enfants selon la survie des parents	
3.5.3	Scolarisation des enfants selon le sexe du chef de ménage	
3.5.4	Scolarisation des enfants selon le niveau d'instruction du chef de ménage	
3.5.5	Scolarisation des enfants selon le handicap du chef de ménage	
	T MATRIMONIAL ET FECONDITE DES ENFANTS	
3.6.1	État matrimonial des enfants de 12 à 17 ans	
3.6.2	Fécondité des enfants de 12 à 17 ans	
	ENFANTS AU TRAVAIL	
3.7.1	Volume numérique des enfants travailleurs	
3.7.2	Les enfants travailleurs selon la survie des parents	
3.7.3	Les enfants travailleurs selon le statut dans la profession	43

CHAPITRE 4. IMPLICATIONS DES RÉULTATS ET RECOMMANDATIONS	.45
4.1 Les Implications des résultats	
4.2 Les Recommandations	
CONCLUSION	.47
BIBLIOGRAPHIE	.48
ANNEXE 1. Liste des cadres ayant participe a l'atelier de validation des rapports d'analyse thématique du RGPH03	50
ANNEXE 2. Liste du personnel du bureau central de recensement qui a participe au RGPH03	
ANNEXE 3. Liste des superviseurs et zones de supervision du RGPH03	53
ANNEXE 4. Liste du personnel de l'UNFPA, des autres bailleurs et des consultants internationaux qui ont apporte leur appui technique RGPH03	54

# LISTE DES TABLEAUX

Tableau ENF01:	Poids démographique des enfants de moins de 18 ans dans	
	la population résidente des ménages ordinaires selon le sexe et	
	le milieu de résidence.	.22
Tableau ENF02:	Poids démographique des enfants de moins de 18 ans selon la région	.23
Tableau ENF03:	Poids démographique des enfants de moins de 18 ans selon la préfecture	.23
Tableau ENF04:	Effectifs des enfants selon le sexe par grands groupes d'âges spécifiques	.25
Tableau ENF05:	Effectifs des enfants selon la préfecture par grands groupes d'âges	
	spécifiques	.25
Tableau ENF06:	Proportion des enfants de moins de 18 ans selon le sexe par année d'âge.	.26
Tableau ENF07:	Proportion des enfants en fonction de la survie des parents selon le	
	sexe et le milieu de résidence	.29
Tableau ENF08:	Proportion des enfants selon la survie des parents par région	.29
Tableau ENF09:	Proportion des enfants selon la survie des parents par préfecture	.30
Tableau ENF 10:	Proportion des enfants selon le sexe et le lien de parenté avec	
	le chef de ménage par milieu de résidence	.30
Tableau ENF11:	Proportion d'enfants chef de ménage selon le sexe, le milieu de	
	résidence et l'âge	.31
Tableau ENF12:	Taille moyenne des ménages, nombre moyen de personnes par pièce et	
	nombre moyen d'enfant de moins de 5 ans selon le milieu de résidence	.32
Tableau ENF13:	Proportion des enfants de moins de 5 ans des ménages ordinaires selon le	•
	mode d'aisance utilisé par les ménages par milieu de résidence	.33
Tableau ENF14:	Proportion des enfants de moins de 5 ans des ménages ordinaires	
	selon la source d'approvisionnement en eau utilisée par	
		.35
Tableau ENF15:	Proportion des enfants de 3 à 17 ans selon leur fréquentation scolaire	.36
Tableau ENF16:	Effectifs des enfants de 3 à 17 ans qui ne fréquente pas l'école	.36
Tableau ENF17:	Proportion des enfants âgés de 3 à 17 ans selon la fréquentation	
	scolaire et la survie des parents	.37
Tableau ENF 18:	Proportion des enfants âgés de 3 à 17 ans selon leur fréquentation	
	scolaire et le sexe du chef de ménage	.37
Tableau ENF19:	Proportion des enfants de 3 à 17 ans scolarisés selon le niveau	
		.38
Tableau ENF20:	Proportion des enfants de 3 à 17 ans scolarisés selon l'état physique	
	du chef de ménage	.38
Tableau ENF21:	Proportion des enfants 12 à 17 ans mariés de selon le sexe et la région	
	par groupe d'âges	.39
Tableau ENF22:	Proportion des enfants mariés selon le niveau d'instruction par année	
	E	.39
Tableau ENF23:	Répartition des filles-mères ayant eu des naissances au cours	
	des 12 derniers mois par année d'âge	.40
Tableau ENF24:	Proportion des filles-mères célibataires de 12-17 ans selon la région	
Tableau ENF25:	Proportion des filles-mères célibataires par préfecture	
Tableau ENF26:	Proportion des enfants travailleurs selon le sexe par groupe d'âges	.42
Tableau ENF27:	Proportion des enfants travailleurs selon le sexe, la survie	
	des parents et le milieu de résidence	.43
Tableau ENF28 :	Répartition des enfants travailleurs selon le sexe, le milieu	
	de résidence et le statut dans la profession	.44

# LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique ENF01 : Pyramide de la structure de la population de moins de 18 ans en 2003	
Graphique ENF02 : Évolution du rapport de masculinité des moins de 18 ans selon l'âge	27
Graphique ENF03 : Evolution de la structure de la population des enfants par sexe	
et âge de 1988 à 2003	28
LISTE DES CARTES THÉMATIQUES	
Carte ENF01 : Poids démographique des enfants selon la préfecture	24
Carte ENF 2 : Proportion des enfants de moins de 6 ans qui vivent dans des ménages qui	
utilisent la nature comme lieu d'aisance	34
Carte ENF03 : Proportion des mères célibataires par préfecture	

# LISTE DES ABRÉVIATIONS

AD: Aire de Dénombrement

BCR: Bureau Central du Recensement

CIPD : Conférence Internationale sur la Population et le Développement

CSLP : Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
DPNP : Déclaration de Politique Nationale de la Population
DSRP : Document de Stratégies de Réduction de la Pauvreté

EAT-UNFPA: Équipe d'Appui Technique de l'UNFPA EDS: Enquête Démographique et de Santé

EP/ECAM: Enquête Prioritaire de 1992 / Enquêtes Centrafricaines auprès des Ménages

EPC: Enquête Post-Censitaire
FACA: Forces Armées Centrafricaines
FOMUC: Force Multinationale de la CEMAC

IFORD : Institut de Formation et de Recherche Démographiques INSAE : Institut National de Statistiques et d'Analyse Économique

MICS: Multiple Indicators Cluster Survey (Enquête à Indicateur Multiples)

NEPAD : Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique

OIT : Organisation Internationale de Travail

OMD : Objectifs du Millenium pour le Développement

PA-CIPD : Programme d'Action de la Conférence Internationale sur la Population et le

Développement

PNDE : Programme National de Développement Environnemental

PNDS: Programme National de Développement Sanitaire

PNP: Politique Nationale de Population

PNPF: Politique Nationale de la Promotion de la Femme PNSR: Politique Nationale de la Santé de la Reproduction, PNUD: Programme des Nations Unies pour le Développement

PPTE : Initiative des Pays Pauvres Très Endettés

RCA: République Centrafricaine

RGP 1988 : Recensement Général de la Population de 1988

RGPH 2003 : Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 2003

SIG: Système d'Information Géographique

UE: Union Européenne

UNDAF: Plan Cadre Global d'Assistance au Développement des Agences du

UNFPA: Fonds des Nations Unies pour la Population UNICEF: Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

VIH/SIDA: Virus de l'Immunodéficience Humaine/ Syndrome Immunodéficience Acquis

## Introduction

La « situation des enfants » fait partie des thèmes retenus pour l'analyse thématique des données du troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH) de 2003 de la République Centrafricaine (RCA) pour servir de référence en matière de système d'information d'envergure nationale. Bien que le thème « enfant » puisse être traité en utilisant la variable âge qui est saisie dans toutes les opérations de collecte de données sociodémographiques, il n'a jamais été abordé de manière spécifique dans l'analyse des données des recensements antérieurs de 1975 et 1988. La population de la RCA est pourtant caractérisée par son extrême jeunesse, conséquence d'une fécondité qui reste encore assez élevée (5,1 enfants en moyenne par femme en en 2003 et 6,1 en 1988). Les enfants âgés de moins de 18 ans représentaient ainsi la moitié de la population centrafricaine au dénombrement de décembre 2003.

Les enfants font partie des couches les plus vulnérables de toutes populations. Ils sont sujets à de multiples maux tels que : la malnutrition, les mauvaises conditions d'hygiène et de salubrité, les maladies parasitaires et infectieuses, la pandémie du VIH/SIDA qui touche particulièrement les jeunes filles, la sous scolarisation et les conflits armés avec le phénomène des enfants soldats.

La prise de conscience de plus en plus grandissante, par les États africains et la par la communauté internationale de manière générale, de l'importance de la survie des enfants et de leur protection s'est manifestée à travers plusieurs déclarations et actions en leur faveur. C'est le cas de la République Centrafricaine qui, pour traduire son engagement à œuvrer pour la survie, la protection et le développement de l'enfant, a ratifié le 22 juillet 1992 la Convention relative aux Droits de l'Enfant. Pour renforcer cet instrument juridique international, elle a tenu en juin 1994, les Etats Généraux de l'éducation et de la Formation ; en décembre 1994, la Semaine de l'Enfance et de la Jeunesse ; et en novembre 1995, les États Généraux de l'Enfance et de la Jeunesse. Elle a également élaboré une Politique Nationale de Population (PNP) qui affirme la nécessité de protéger des enfants.

En organisant le Recensement Général de la Population et de l'Habitation avec l'appui des ses partenaires au développement (notamment l'Union Européenne, l'UNFPA, l'UNICEF, la République de Chine), le gouvernement centrafricain offre une opportunité qui va au delà de celle des enquêtes auprès des ménages (EDS, MICS, EP, EIBC) pour mettre à la disposition des utilisateurs et des décideurs des données exhaustives au niveau de toutes les unités administratives, même les plus petites. Grâce aux données du RGPH, l'UNICEF, les ONG et autres associations qui œuvrent pour l'amélioration de la situation des enfants pourront en effet disposer d'une base de données exhaustive relatives aux enfants pour la planification, l'exécution, le suivi et l'évaluation de leurs activités.

Le présent rapport d'analyse est une contribution à la mise sur place de cette base de données. Il s'articule autour des grands axes suivants : la présentation du contexte et de l'intérêt de l'étude ; les considérations méthodologiques ; la présentation des résultats (caractéristiques sociodémographiques, cadre de vie et environnement immédiat, état matrimonial et fécondité, participation à l'activité économique). Avant la conclusion, un dernier chapitre traitera des implications des résultats et des recommandations qui en découlent.

## CHAPITRE 1.

# CONTEXTE, JUSTIFICATION ET OBJECTIFS DE L'ANALYSE

#### 1.1 CONTEXTE

La situation des enfants et les changements qui l'affectent sont largement déterminés par le contexte socioculturel, économique, démographique et politique national et par le contexte international. Les sections qui suivent décrivent ces deux contextes.

### 1.1.1 Contexte national

Dans la société traditionnelle, l'enfant appartient à son père. Son éducation se fait à l'occasion des rites, d'initiations à travers lesquelles le savoir-faire, les vertus, les valeurs et la morale lui sont transmis par quelques membres de la société pour lui assurer le passage à l'âge adulte. De nos jours, des ouvertures (ciné-club, ciné-vidéo, bibliothèques, salles de théâtre, causeries mondaines, jeux de société, etc.) attirent l'enfant de plus en plus hors du foyer familial. L'enfant est donc soumis à un cadre de vie plus impersonnel et loin du contrôle des adultes.

Sur le plan politique, la protection et la promotion sociale de l'enfance en Centrafrique sont prises en compte dans un ensemble de documents de politique nationale : la Politique Nationale de Santé de Reproduction (octobre 2003), le Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté (CSLP, décembre 2000), le Plan Cadre de la lutte contre le VIH/SIDA (mai 2002), etc. À l'instar des autres pays, la RCA a élaboré sa Déclaration de Politique Nationale de la Population (PNP) adoptée en 1998. Ainsi :

- L'État centrafricain a l'obligation de protéger l'enfant contre toute forme de discrimination et prendre des mesures positives pour favoriser le respect de ses droits;
- Les enfants ont besoin d'une protection et d'une attention particulières en raison de leur vulnérabilité;
- La responsabilité fondamentale des soins et de la protection des enfants incombe à la famille ;
- L'enfant a droit à un nom dès sa naissance, le droit d'acquérir une nationalité et dans la mesure du possible de connaître ses parents et d'être élevé par eux...

En souscrivant à la Convention relative aux Droits de l'Enfant ainsi qu'à la Charte Africaine des Droits et du Bien-être des enfants, la République Centrafricaine a en outre essayé de redéfinir des cadres politique et juridique appropriés pour la protection morale et physique des enfants. Cette position se traduit par l'adoption de différents textes réglementaires, en l'occurrence:

- la Loi 60/95 du 20 juin 1960 portant protection morale de la jeunesse centrafricaine, réglementant les sorties nocturnes, le vagabondage, la mendicité, la fréquentation des bars et dancing pour les mineurs ;
- la Loi 61/280 du 19 janvier 1962 qui interdit l'avortement;

- la Loi 61/221 du 2 juin 1961 instituant le code de travail ainsi que les conventions internationales qui réglementent le travail des enfants et les protègent contre les pires formes de travail ;
- la Loi 64/26 du 20 novembre 1964 réprimant l'attentat à la pudeur, le crime de viol, le racolage public, le détournement des mineurs et fait l'objet des articles 195 et 201 du Code pénal;
- la Loi 65-70 du 3 juin 1965 relative au nom, au domicile et à l'absence qui prévoit en son article 2 que l'enfant légitime ou naturel reconnu par son père a un nom choisi par ses parents auquel peut s'ajouter le nom de son père ;
- la Loi n° 97.014 du 10 décembre 1997, portant Orientation de l'Education Nationale :
- la Loi 97/013 du 11 novembre 1997 portant Code de la Famille ;
- le Premier Parlement pour les enfants en 1997 ; et
- la Constitution de la République Centrafricaine du 27 décembre 2004...

Après la ratification de la Convention relative aux Droits de l'Enfant par la République Centrafricaine le 22 juillet 1991. Une Commission Nationale de Suivi de ladite Convention a été créée le 17 avril 1993 dont l'objectif principal est la surveillance de la mise en œuvre du Plan d'Action du Sommet Mondial pour les Enfants.

La Semaine de l'Enfant (tenue à Bangui en décembre 1994) et les États Généraux de l'Enfance et de la Jeunesse (tenus en novembre 1995) sous l'impulsion du Ministère de la Promotion de la Femme et des Affaires Sociales appuyé par l'UNICEF, sont autant de manifestations évidentes de la volonté du gouvernement centrafricain de traduire dans les faits ses préoccupations concernant les enfants.

#### 1.1.2 Contexte international

Sur le plan international, la Déclaration des Droits de l'Enfant, la Convention relative aux Droits de l'Enfant de 1989 et le Sommet Mondial pour l'Enfance de 1990 sont autant d'aspirations des dirigeants de la planète à accorder une priorité aux besoins essentiels des enfants.

Des progrès substantiels en faveur des enfants ont été réalisés ces dernières années en Afrique Subsaharienne. Le taux de mortalité des moins de 15 ans est passé de 253 ‰ en 1960 à 173 ‰ en 2001. Celui de la mortalité infantile est passé de 152 ‰ à 107 ‰ dans la même période, le taux d'alphabétisation de 60 % à 69 % pour les hommes et de 41 % à 54 % pour les femmes dans la période de 1990 à 2000.

En dépit des progrès réalisés çà et là, la situation des enfants dans son ensemble n'en demeure pas moins inquiétante. Le problème d'exploitation des enfants par les adultes fait courir des risques mortels à ces derniers. En effet, on estime en 2003, à 300 000 le nombre des enfants qui auraient été enrôlés contre leur gré dans les forces armées, que ce soit comme soldats, porteurs, messagers, cuisiniers ou esclaves sexuels. Leur nombre s'élèverait à 120.000 pour l'Afrique seulement (UNICEF, 2003).

# 1.2 JUSTIFICATION D'UNE ANALYSE SUR LA SITUATION DES ENFANTS

Compte tenu du contexte décrit ci-dessus, une analyse de la situation des enfants à partir des données du recensement devient indispensable afin de disposer de données récentes et actualisées représentatives au niveau national et géographique le plus fin afin de guider les décisions et actions concernant les enfants centrafricains. Les données qui ont servi jusque-là à appréhender la situation des enfants sont, soit obsolètes (recensements de 1975 et 1988), soit récentes mais ne sont pas représentatives de tous les enfants centrafricains à des niveaux géographiques très fins (EP92, EDS 1995, MICS 2000).

Les programmes sectoriels du gouvernement centrafricain en faveur des enfants ont besoin d'un suivi/évaluation que les données du Recensement Général de la Population et de l'Habitation, par sa dimension nationale, permettent de réaliser.

### 1.3 OBJECTIFS DE L'ANALYSE

## 1.3.1 Objectifs globaux

Deux objectifs généraux relatifs aux objectifs définis dans le document de base du troisième recensement sont visés par ce thème à savoir :

- Connaître l'effectif global de la population centrafricaine de moins de 18 ans, sa répartition par sexe et sa répartition spatiale par milieu de résidence, région, préfecture, sous-préfecture et commune.
- Déterminer les caractéristiques démographiques, économiques et socioculturelles de la population de moins de 18 ans.

## 1.3.2 Objectifs spécifiques

Comme objectifs spécifiques, le thème vise essentiellement à :

- Mesurer l'importance numérique des enfants de moins de 18 ans et des sousgroupes cibles de programmes nationaux et internationaux ;
- Décrire l'environnement familial et le cadre de vie immédiat des enfants ;
- Décrire les conditions de vie des enfants en fonction de la survie de leurs parents ;
- Mesurer quelques facteurs à problème pour la scolarisation des enfants ;
- Analyser l'état matrimonial et déterminer le niveau de la fécondité des enfants :
- Donner des éléments d'études des problèmes des enfants en situation difficile ;
- Proposer des recommandations sur la base des résultats obtenus pour l'amélioration de la situation des enfants.

# CHAPITRE 2. CONSIDERATIONS METHODOLOGIQUES

Afin d'aider à la compréhension de l'analyse de la situation des enfants en RCA, il serait opportun de faire au préalable l'état des lieux des données existantes, d'élucider la méthode de collecte et de présenter la définition des concepts qui serviront à l'analyse.

# 2.1 SOURCE DE DONNÉES

Le présent rapport d'analyse se base essentiellement sur les données du troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation de la République Centrafricaine dont la phase de dénombrement a eu lieu du 8 au 22 décembre 2003. Cependant, il existe d'autres sources de données auxquelles il sera fait recours de temps en temps. Il s'agit :

- du Recensement Général de la Population de 1975;
- du Recensement Général de la Population de 1988 ;
- de l'Enquête Prioritaire de 1992 ;
- de l'Enquête Démographique et de Santé de 1994;
- de l'Étude sur les Enfants vivant ou travaillant dans la rue de juin 1999 ;
- de l'Enquête à Indicateurs Multiples de 2000 ;
- de l'Analyse causale des problèmes de protection des Enfants de la rue en Centrafrique (mai 2004) ...

Les variables qui ont permis de collecter les informations utilisées dans le cadre de cette analyse sont :

- le lien de parenté avec le chef de ménage ;
- le sexe ;
- la date de naissance et l'âge;
- le lieu de naissance ;
- la survie des parents ;
- l'aptitude à lire et écrire ;
- la fréquentation scolaire;
- la dernière classe suivie :
- la fréquentation scolaire l'année dernière ;
- le diplôme le plus élevé obtenu ;
- la situation d'activité ;
- le statut dans la profession;
- la situation matrimoniale;
- le nombre d'enfants nés vivants ;
- les naissances des 12 derniers mois.

# 2.2 QUALITÉ DES DONNÉES

En effet, selon l'évaluation de la qualité des données du RGPH de 2003, le taux de couverture se situe à 81,5 %. Environ 18,5 % de la population n'est pas couverte.

Plusieurs facteurs, aussi bien internes qu'externes au recensement, ont eu un impact plus ou moins important sur la qualité des données concernant les enfants recueillies lors du RGPH 2003.

Pour ce qui est des facteurs externes, le dénombrement est survenu au lendemain d'une période trouble de crises militaro-politiques ayant entraîné le déplacement massif d'une partie de la population centrafricaine vers les pays environnants. Selon une estimation du Haut Commissariat pour les Réfugiés (HCR), environ 40.000 personnes se sont réfugiées au Tchad. En plus, on estime un nombre important de réfugiés de nationalité centrafricain dans d'autres pays (Cameroun, Congo-Brazzaville...). Ces déplacements de population ont probablement entravé l'exhaustivité du dénombrement des enfants qui font souvent partie, avec les femmes, des groupes les plus touchés par ce genre de crises.

Concernant les facteurs endogènes, toutes les informations sur les enfants ont été recueillies auprès du chef de ménage ou de son représentant ou encore auprès des voisins en cas d'absence du ménage. Or, des informations cruciales pour la présente analyse telles que la date de naissance, l'âge et le niveau d'instruction ne sont pas toujours connues avec exactitude par le chef du ménage, ni par son répondant, encore moins par les voisins. D'où des déclarations erronées et des taux de non réponse qui peuvent être élevés. Par exemple pour les enfants nés vivants, les taux de non réponse sont respectivement de 11,5 % et 11,8 % pour le sexe masculin et le sexe féminin. Et, pour ceux qui sont encore en vie, les taux de non réponse avoisinent les 15 % l'. Pour ce qui est de la scolarisation, il ressort du rapport thématique qui traite ce sujet que les taux de non réponse de la dernière classe suivie atteint 28 % pour les enfants de trois ans et 20 % pour les enfants de quatre ans. Entre 6 et 18 ans, les taux de non réponse de la dernière classe suivie tournent autour de 10 %, soit le même niveau que pour l'ensemble de la population.

Par ailleurs, l'ordre d'enregistrement des membres du ménage n'a pas été rigoureusement respecté par les agents sur le terrain. Ce qui ne permet pas de bien appréhender avec exactitude les enfants vivant avec les deux parents génitaux, les orphelins ou les enfants sans lien de parenté avec le chef de ménage.

Malgré ces quelques imperfections, la qualité des données concernant les enfants est dans l'ensemble acceptable et permet de faire une bonne analyse de la situation des enfants en RCA.

### 2.3 METHODE ET NIVEAUX D'ANALYSE

La présente analyse donne une vue synoptique de la situation des enfants en Centrafrique. Par conséquent, elle est descriptive et porte exclusivement sur la population des moins de 18 ans en tenant compte des différentes étapes de leur cycle de vie : la petite enfance, l'enfance et l'adolescence. La population retenue ici est la

1

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Cf. Rapport d'évaluation de la qualité des données du RGPH 2003.

population résidente des ménages ordinaires. Les concepts de population résidente, de ménage ordinaire... sont définis au point 5.4.

L'analyse intègre l'aspect genre en faisant chaque fois si possible une distinction selon le sexe. Les résultats sont présentés à trois niveaux géographiques : national désagrégé en urbain et rural ; régional et préfectoral. Cependant, l'analyse se limitera pour la plupart au niveau national à cause des effectifs souvent très faibles lorsque l'on descend au niveau géographique le plus petit.

Les résultats seront présentés sous forme de tableaux statistiques, de graphiques ou de cartes thématiques pour mieux visualiser les phénomènes étudiés.

### 2.4 DEFINITIONS DES CONCEPTS

Les concepts qui seront utilisés dans cette étude sont : ménages ordinaire et collectif, population résidente, enfant, petite enfance, enfance, adolescence, enfants pré-scolarisés, enfants scolarisés, enfants non-scolarisés, enfants déscolarisés, orphelins partiels, orphelins entiers ou intégrales, enfants confiés et les enfants en situation difficile.

**Ménage**: Lors du recensement de 2003, comme des recensements antérieurs, deux types de ménages ont été retenus : les ménages ordinaires et les ménages collectifs.

- Ménage ordinaire: Le recensement de 2003 a défini un ménage ordinaire comme « un ensemble de personnes apparentées ou non, qui reconnaissent l'autorité d'un même individu appelé chef de ménage, et dont les ressources sont tout au moins ou partie communes. Ces personnes vivent généralement sous le même toit et prennent des repas en commun ». À l'opposé, le ménage collectif est défini comme suit : « Toutes personnes vivant dans un même établissement pour des raisons de conflit, de discipline, de travail, d'étude, de santé et qui n'ont pas de liens de parenté, constituent un ménage collectif ».
- **Ménage collectif :** Le ménage collectif est constitué d'un ensemble d'individu vivant généralement dans une caserne, un internat scolaire, une prison, un monastère, un couvent, une communauté religieuse, un orphelinat, un asile d'aliénés, un hôtel, un baraquement de chantier temporaire, un hôpital, etc.

Population résidente : La population résidente ou encore population de droit est composé des résidents présents et des résidents absents. D'après les définitions du RGPH03, « est considéré comme résident d'un ménage tout individu qui vit habituellement depuis au moins 6 mois dans le ménage ou tout individu qui n'a pas encore passé six (6) mois dans le ménage mais qui a l'intention d'y rester pendant 6 mois et plus ». Est considéré comme « résident présent, tout individu qui a passé la nuit précédant le passage de l'agent recenseur dans le ménage. Tout individu qui est membre du ménage et qui n'a pas passé la nuit précédant le passage de l'agent recenseur dans le ménage pour des raisons professionnelles, veillées de prière ou de deuil doit être considéré comme résident présent ». Un résident absent est « tout individu qui n'a pas passé la nuit précédant le passage de l'agent recenseur dans le ménage même s'il est présent à l'interview ». Les autres membres recensés dans le ménages sont considérés comme visiteurs : « Est considéré comme visiteur, tout individu qui ne vit pas habituellement dans le ménage et qui n'a pas l'intention d'y rester pour une durée de 6 mois ». La population constituée des résidents présents et des visiteurs est appelé population de fait.

**Enfant**: La Convention relative aux Droits de l'Enfant de 1989, dans son article 1, définit l'Enfant comme « *Tout être humain de moins de dix huit (18) ans, sauf si la loi nationale accorde la majorité plus tôt* ». La même définition a été reprise par la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'enfant en 1990 en faisant toutefois abstraction de la législation dans les pays. En République Centrafricaine, la même définition de l'enfant est retenue.

**Petite enfance**: Elle comprend la tranche d'âge 0-4 ans, où l'enfant est encore dépendant de sa mère qui assure son éducation et est en contact permanent avec celle-ci. Cette phase est marquée par l'allaitement maternel, la vaccination et le sevrage. Elle est par ailleurs caractérisée par la découverte par l'enfant de son environnement immédiat, des maladies infectieuses et parasitaires et de la malnutrition. C'est la période où le nombre de décès d'enfants est le plus élevé. Enfin, c'est durant la petite enfance que les enfants de 3 à 4 ans vont à l'école maternelle.

**Enfance**: C'est la période comprise entre 5 et 14 ans, période au cours de laquelle l'enfant acquiert les valeurs sociales du groupe (socialisation). L'enfance correspond à la période d'entrée et de sortie de l'école primaire. Durant cette période, l'enfant est supposé ne mener aucune activité économique, et est naturellement inclus parmi les inactifs.

**Adolescence**: Elle correspond à la période de 15 à 17 ans. L'enfant est supposé être à l'école secondaire. Cette période ainsi que la fin de l'enfance sont des périodes très troubles de la vie. Elles correspondent à la puberté, à la crise d'adolescence (conflits avec les parents) et à la découverte de la sexualité par les enfants.

**Enfants pré scolarisés** : Ce sont les enfants âgés de 3 à 5 ans révolus qui fréquentent l'école maternelle au moment du dénombrement en décembre 2003.

**Enfants scolarisés**: Ce sont les enfants âgés de 6 à 17 ans qui fréquentent l'école primaire, secondaire ou universitaire au moment du dénombrement en décembre 2003.

**Enfants non-scolarisés**: Ce sont les enfants âgés de 6 à 17 ans qui ne fréquentent pas et qui n'ont jamais fréquenté l'école primaire, secondaire ou l'université au moment du dénombrement en décembre 2003.

**Enfants déscolarisés**: Ce sont les enfants âgés de 6 à 17 ans révolus qui ont déclaré avoir fréquenté l'école primaire, secondaire ou l'université mais n'y sont plus du fait de la déperdition (exclusion, abandon, etc.).

**Orphelins partiels**: Ce sont les enfants qui ont perdu l'un des deux parents génitaux (mère ou père).

**Orphelins complets ou totaux** : Ce sont les enfants qui ont perdu les deux parents génitaux (mère et père).

**Enfants confiés** : Ce sont les enfants qui vivent dans les ménages ordinaires dirigés par les chefs avec qui ils n'ont aucun lien de parenté.

**Enfants en situation difficile :** Ce sont les enfants dont l'âge est compris entre 0 et 17 ans, ne vivant pas dans leur famille pour plusieurs raisons, et exposés à toute sorte de vicissitudes et dont les besoins élémentaires de survie leur manquent cruellement (soins, nourriture, habits, protection juridique, habitat...)

**Lien de parenté** : On entend par « lien de parenté » toute relation de sang, d'alliance ou d'adoption que chaque membre du ménage a avec le chef de ménage.

**Survie de parents :** On entend par « survie des parents » l'existence des parents biologiques (père ou mère) de la personne recensée.

### 2.5 LES INDICATEURS

- Proportion des enfants de moins de 18 ans dans la population totale ;
- Proportion des enfants de 0-4 ans parmi les enfants de moins de 18 ans ;
- Proportion des enfants de 5-9 ans parmi les enfants de moins de 18 ans ;
- Proportion des enfants de 10-14 ans parmi les enfants de moins de 18 ans ;
- Proportion des enfants de 15-17 ans parmi les enfants de moins de 18 ans ;
- Proportion des enfants par année d'âge ;
- Nombre moyen des enfants de moins de 5 ans par ménage ;
- Proportion des enfants de moins de 5 ans vivant dans des ménages n'ayant pas accès aux moyens hygiéniques d'évacuation des excréta;
- Proportion des enfants de moins de 5 ans vivant dans des ménages n'ayant pas accès à l'eau potable ;
- Proportion des enfants non scolarisés ;
- Proportion des enfants travailleurs;
- Proportion des enfants de moins de 5 ans sans lien de parenté avec les chefs de ménage ;
- Proportion des enfants orphelins ;
- Proportion des enfants chefs de ménage ;
- Proportion des enfants mariés ; et
- Proportion des filles-mères...

# CHAPITRE 3. Présentation des résultats

La présentation des résultats s'articule autour des points traitant respectivement du poids démographique des enfants, de la structure par sexe et âge de leur population, de leur environnement familial et leur cadre de vie immédiat, de leur scolarisation, de leur état matrimonial et fécondité et enfin de leur travail.

# 3.1 POIDS DEMOGRAPHIQUE DES ENFANTS

Dans son préambule de la DPNP, le Gouvernement centrafricain a reconnu que l'homme est à la fois l'artisan et la finalité du développement. L'un des principaux axes de sa Politique de la Population est la santé de reproduction avec comme objectifs principaux : relever l'espérance de vie à la naissance, réduire annuellement de 5 % le taux de mortalité infantile estimé à 132 ‰ et le taux de mortalité maternelle évaluée à 6,8 ‰, de 1% le taux de stérilité des femmes en âge de procréer <sup>2</sup>.

Cette section mettra en exergue le poids démographique des enfants au sein de la population centrafricaine selon certaines caractéristiques socio-économiques et sociodémographiques : sexe, âge, éducation par milieu de résidence et région, etc.

# 3.1.1 Poids démographique des enfants selon le sexe et le milieu de résidence

Les enfants âgés de moins de 18 ans représentent près de la moitié de la population centrafricaine, soit 49,4 % dont 49,8 % se trouvent milieu rural et 48,7 % en milieu urbain. Ceci témoigne la jeunesse de la population de la RCA observée depuis le deuxième RGP de 1988.

La population des enfants de moins de 18 ans considérée selon le sexe révèle une prédominance des garçons (102 garçons pour 100 filles) pour l'ensemble du pays et 103 garçons pour 100 filles en milieu rural.

Par ailleurs, l'observation selon le milieu de résidence montre également une prédominance des garçons traduite à travers les rapports de masculinité supérieurs à 100 % aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural.

<u>Tableau ENF01</u>: Poids démographique des enfants de moins de 18 ans dans la population résidente des ménages ordinaires selon le sexe et le milieu de résidence.

Corre		Milieu de résidence	
Sexe -	Ensemble RCA	Urbain	Rural
Deux sexes	49,4	48,7	49,8
Garçons	50,1	48,8	50,9
Filles	48,6	48,6	48,7
Rapport de masculinité	102,0	100,6	
102,9			

-

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> DPNP de 1998, Cellule de la Planification du Développement Social, Bangui (RCA).

### 3.1.2 Poids démographique des enfants selon la région administrative

Les enfants de moins de 18 ans représentent environ la moitié de la population de chaque région du pays. Les écarts entre les régions ne sont pas assez grands. Les deux extrêmes sont la région 3 où les jeunes représentent près de 52 % de la population et la région 7 (Bangui) où les jeunes sont moins de la moitié, soit 47 %. Les poids démographiques des enfants des régions 5, 6 et 7 se trouvent en dessous de la moyenne nationale. La situation des régions 5 et 6 peut s'expliquer en partie par la désertion de certaines localités par les jeunes.

Tableau ENF02 : Poids démographique des enfants de moins de 18 ans selon la région

Région Administrative	% des enfants dans la région
Région 1	49,5
Région 2	49,8
Région 3	51,6
Région 4	49,8
Région 5	48,7
Région 6	48,1
Région 7	47,0

## 3.1.3 Poids démographique des enfants selon la préfecture

Contrairement aux faits observés dans les régions, le poids démographique des enfants dans la population de chaque préfecture varie sensiblement d'une préfecture à une autre, variation qui va de 42 % dans le Haut Mbomou à 54 % dans la Vakaga.

<u>Tableau ENF03</u>: Poids démographique des enfants de moins de 18 ans selon la préfecture

Préfecture	% des enfants	
Ensemble RCA	49,4	
Ombella-M'Poko	49,2	
Lobaye	50,1	
Mambéré-Kadéï	49,2	
Nana-Mambéré	50,6	
Sangha-Mbaéré	50,4	
Ouham-Pendé	52,0	
Ouham	51,0	
Kémo	49,7	
Nana-Gribizi	49,7	
Ouaka	49,8	
Bamingui-Bangoran	53,5	
Haute-Kotto	43,2	
Vakaga	53,9	
Basse-Kotto	49,1	
Mbomou	48,2	
Haut-Mbomou	42,2	
Bangui	47,0	

Le Tableau Enf03 montre que sept préfectures sur dix sept ont plus de la moitié de leur population constituée d'enfants de moins de 18 ans. Il s'agit de Lobaye, Nana-Mambéré, Sangha-Mbaéré, Ouham-Pendé, Ouham, Bamingui-Bangoran, et Vakaga.

Par contre, six préfectures ont sensiblement le même poids démographique que le niveau national à savoir l'Ombella-M'Poko, la Mambéré-Kadéï, la Kémo, la Nana-Gribizi, la Ouaka, et la Basse-Kotto. Quant à la Haute-Kotto (43,2 %) et le Haut-Mbomou (42,2 %), elles se distinguent des autres préfectures par leurs poids démographiques nettement inférieurs.

La carte ci-dessous laisse voir avec plus de clarté les préfectures où les poids démographiques des enfants sont importants. Ce sont les préfectures qui forment la ceinture dorsale de l'extrême Nord à l'Ouest de la RCA ainsi qu'une partie du Sud.

Carte ENF01 : Poids démographique des enfants selon la préfecture

# 3.2 IMPORTANCE NUMERIQUE DES ENFANTS PAR GRANDS GROUPES D'ÂGES

## 3.2.1 Effectifs des enfants selon le sexe par grands groupes d'âges

Le dénombrement du RGPH de 2003 a permis d'estimer à 1.889.134 enfants de moins de 18 ans dont 954.038 garçons, soit 50,5 % et 935 096 filles, soit 49,5%. Le groupe d'âge 0 à 4 ans regorge à lui seul presque le tiers de l'effectif global des enfants, soit 627.118. Les garçons sont dominant dans tous les groupes d'âges sauf le groupe d'âge 15-17 ans renferme moins de garçons que de filles.

<u>Tableau ENF04</u>: Effectifs des enfants selon le sexe par grands groupes d'âges spécifiques

Groupe d'âges	Garçons	Filles	TOTAL
0-4 ans	316 233	310 885	627 118
5-9 ans	281 202	274 283	555 486
10-14 ans	234 686	220 325	455 011
15-17 ans	121 917	129 602	251 519
Ensemble RCA	954 038	935 096	1 889 134

## 3.2.2 Effectifs des enfants selon la préfecture par grands groupes d'âges

L'examen des effectifs par préfecture laisse apparaître de grandes différences entre les préfectures. En effet, la préfecture de Bangui est de loin la préfecture la plus peuplée par les enfants avec un effectif global de 302.583, soit 16 % de l'effectif total. Cette tendance est conservée dans chaque groupe d'âges. Elle est suivie de près par l'Ouham-Pendé avec un effectif de 206.699 enfants, soit 11 % des enfants.

Trois préfectures sont très faiblement peuplées d'enfants. Ce sont : la Bamingui-Bangoran, la Vakaga et le Haut-Mbomou avec des effectifs d'enfants inférieurs à 9.000. Cette situation peut s'expliquer en partie par la stérilité et la faiblesse de natalité dans ces préfectures<sup>3</sup>.

<u>Tableau ENF05</u> : Effectifs des enfants selon la préfecture par grands groupes d'âges spécifiques

		G	roupes d'âges		_
Préfecture	0-4 ans	5-9 ans	10-14 ans	15-17 ans	TOTAL
Ombella-M'Poko	58 616	52 015	45 306	24 827	180 763
Lobaye	45 885	39 925	31 206	16 007	133 023
Mambéré-Kadéï	57 885	51 876	39 833	21 837	171 431
Nana-Mambéré	36 921	34 823	27 287	14 501	113 533
Sangha-Mbaéré	18 706	16 329	12 571	6 445	54 050
Ouham-Pendé	71 313	63 901	46 798	24 688	206 699
Ouham	59 537	53 171	39 418	22 217	174 344
Kémo	21 158	17 573	13 652	7 351	59 734
Nan-Gribizi	17 574	15 767	12 809	7 124	53 274
Ouaka	46 005	39 541	31 688	17 800	135 034
Bamingui-Bangoran	8 721	7 515	5 746	2 956	24 939
Haute-Kotto	12 753	10 249	8 420	5 065	36 487
Vakaga	8 396	7 535	6 249	2 867	25 048
Basse-Kotto	41 368	36 352	28 426	15 302	121 448
Mbomou	26 113	22 596	18 672	10 285	77 666
Haut-Mbomou	6 103	5 726	4 517	2 733	19 079
Bangui	90 063	80 591	82 415	49 514	302 583
<b>Ensemble RCA</b>	627 118	555 486	455 011	251 519	1 889 134

-

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Voir Rapports d'Analyse sur la Fécondité et la Mortalité, RGPH 2003.

#### 3.3 STRUCTURE PAR SEXE ET AGE DE LA POPULATION DES ENFANTS

# 3.3.1 Structure par sexe et âge en 2003

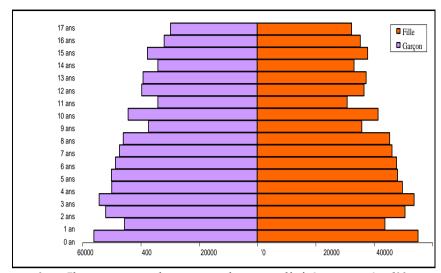
Le principal enseignement qui se dégage du tableau Enf04 est que la proportion des enfants de moins de 18 ans diminue en fonction de l'âge. Les enfants de moins d'un an représentent par exemple 7,2 % de la population totale des moins de 18 ans alors que cette proportion n'est seulement que de 4 % à 17 ans, soit une baisse de près de moitié. La baisse est plus significative entre 9 et 17 ans, reflet sans doute de la mortalité élevée durant ces âges. Il peut également s'agir d'un problème de déclaration de l'âge. Cette brusque baisse pourrait être liée au fait que les enfants de 0 an sont les plus exposés aux nombreuses maladies infantiles entraînant le plus souvent de nombreux décès des enfants avant leur premier anniversaire.

<u>Tableau ENF06</u>: Proportion des enfants de moins de 18 ans selon le sexe par année d'âge

<b>^</b>		Sexe	
Âge	Ensemble	Garçon	Fille
Ensemble RCA	100,0	100,0	100,0
0 an	7,2	7,2	7,2
1 an	5,8	5,9	5,7
2 ans	6,7	6,7	6,7
3 ans	7,0	7,0	7,1
4 ans	6,5	6,4	6,5
5 ans	6,4	6,4	6,3
6 ans	6,3	6,3	6,3
7 ans	6,1	6,1	6,1
8 ans	5,9	5,9	6,0
9 ans	4,8	4,8	4,7
10 ans	5,6	5,7	5,4
11 ans	4,2	4,4	4,1
12 ans	5,0	5,1	4,8
13 ans	5,0	5,0	4,9
14 ans	4,4	4,4	4,4
15 ans	4,9	4,8	5,0
16 ans	4,4	4,1	4,6
17 ans	4,0	3,8	4,2

La pyramide des âges ci-dessous permet de visualiser la structure de la population des enfants et les différenciations par année d'âge entre les garçons et les filles. En effet, l'examen minutieux de la pyramide fait ressortir que la base est élargie, caractéristique d'une population jeune à forte fécondité (en République centrafricaine l'Indice Synthétique de Fécondité est de 5,1 enfants par femme) et que des creux s'observe par endroit traduisant l'attraction vers les âges ronds (terminés par 0 ou 5) et la répulsion des autres âges. Enfin, une prédominance des garçons est perceptible à travers la forme assez étendue de la pyramide vers la gauche.

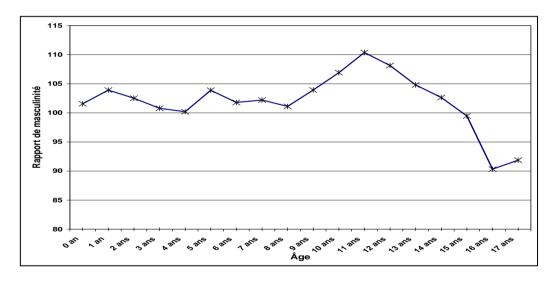
<u>Graphique ENF01</u>: Pyramide de la structure de la population de moins de 18 ans en 2003



La répartition par observée sexe dans la pyramide des âges peut être mieux visualisée par la courbe des rapports de masculinité (nombre de garçons pour 100 filles). graphique Enf02 donne l'évolution de cet indicateur

par âge. Il montre que le rapport de masculinité par année d'âge est toujours supérieur à 100 pour les âges inférieurs à 15 ans. Ceci traduit la prédominance des garçons par rapport aux filles pendant cette période. À partir de l'âge de 15 ans, les filles deviennent plus nombreuses que les garçons.

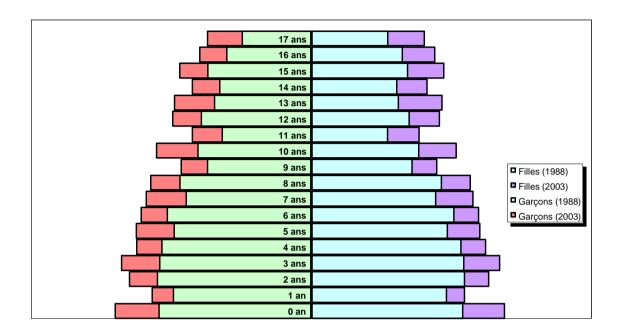
<u>Graphique ENF02</u>: Évolution du rapport de masculinité des moins de 18 ans selon l'âge



# 3.3.2 Évolution de la structure par sexe et âge de 1988 à 2003

Le Graphique Enf03 ci-dessous met en évidence la superposition de deux pyramides d'âges : celui du deuxième Recensement Général de la Population de 1988 et celui du troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 2003. Cette superposition laisse apparaître une similitude entre les deux structures de la population des enfants de moins de 18 ans des deux recensements. En effet les deux pyramides ont la même forme, des bases élargies et des sommets rétrécis à partir de 12 ans. Certaines des distorsions observées en 2003 apparaissaient déjà dans la pyramide de 1988.

<u>Graphique ENF03</u>: Evolution de la structure de la population des enfants par sexe et âge de 1988 à 2003



# 3.4 ENVIRONNEMENT FAMILIAL ET CADRE DE VIE IMMEDIAT DES ENFANTS

Dans cette partie, l'analyse s'intéressera à la survie des parents des enfants, au lien de parenté qui les unit aux chefs des ménages dans lesquels ils vivent et à leur cadre de vie immédiat. Le lien de parenté et la survie des parents font partie des variables qui peuvent influencer sur le comportement des enfants, car ils déterminent l'environnement familial et le climat social où ils vivent. Quant au cadre de vie immédiat de l'enfant, il est appréhendé ici par l'hygiène et l'assainissement du milieu qui ont tous un impact déterminant sur la morbidité et la mortalité infanto-juvénile.

# 3.4.1 Survie des parents des enfants de moins de 18 ans

Mis à part les enfants qui n'ont aucune idée de la survie de leurs parents biologiques dont la proportion s'élève à 1,2 %, l'observation de la population centrafricaine en décembre 2003 montre que 11 % des enfants de moins de 18 ans sont orphelins partiels (enfants dont le père ou la mère est décédée), tandis qu'environ 2 % de ces enfants sont orphelins entiers (enfants dont le père et la mère sont décédés).

En milieu urbain, la proportion d'orphelins partiels s'élève à 13 % et celle d'orphelins entiers à 3 % environ. Quant au milieu rural, il connaît très faiblement l'intensité de l'orphelinat total (0,7 %), par contre, il est très marqué par les orphelins partiels qui y représentent 49,2 %.

<u>Tableau ENF07</u>: Proportion des enfants en fonction de la survie des parents selon le sexe et le milieu de résidence

Milieu de			Survie des	parents	_
résidence	Deux parents	Orphelin	Orphelin	Aucune idée de la survie	Total
residence	en vie	partiel	total	des parents	Total
RCA					_
Ensemble	86.0	11.0	1.8	1.2	100.0
Masculin	86.1	10.9	1.7	1.2	100.0
Féminin	85.8	11.1	1.8	1.2	100.0
Urbain					
Ensemble	83.6	12.9	2.6	1.0	100.0
Masculin	83.8	12.7	2.5	1.0	100.0
Féminin	83.4	13.0	2.6	1.0	100.0
Rural					
Ensemble	49.2	49.2	0.7	0.8	100.0
Masculin	49.3	49.3	0.7	0.8	100.0
Féminin	49.2	49.2	0.8	0.8	100.0

Le tableau suivant donne la répartition en pourcentage par région des enfants de moins de 18 ans selon la survie des parents. Il se dégage des différences très moindres d'une région à une autre, sauf dans la région 7 où l'on observe des proportions des orphelins partiels et complets qui dépassent largement la moyenne nationale.

<u>Tableau ENF08</u>: Proportion des enfants selon la survie des parents par région

Milieu de			Survie des	parents	
résidence	Deux parents en vie	Orphelin partiel	Orphelin total	Aucune idée de la survie de l'un des parents	Total
<b>Ensemble RCA</b>	86.0	11.0	1.8	1.2	100.0
Région 1	86.2	11.0	1.8	1.0	100.0
Région 2	87.1	9.9	1.5	1.5	100.0
Région 3	86.5	10.5	1.4	1.6	100.0
Région 4	86.6	10.7	1.7	1.0	100.0
Région 5	86.9	9.8	1.5	1.7	100.0
Région 6	86.7	10.7	1.5	1.1	100.0
Région 7	82.5	13.7	3.0	0.8	100.0

Pour ce qui de la répartition par préfecture, l'analyse atteste que la Vakaga se distingue nettement des autres préfectures avec moins d'orphelins (7,9 % d'orphelins partiels et 0,8 % d'orphelins complets).

<u>Tableau ENF09</u>: Proportion des enfants selon la survie des parents par préfecture

-	Survie des parents							
Milieu de résidence	Deux parents	Orphelin	Orphelin	Aucune idée de la survie	Total			
	en vie	partiel	total	de l'un des parents	Total			
Ombella-M'Poko	85.6	11.5	2.0	0.9	100.0			
Lobaye	87.0	10.3	1.4	1.2	100.0			
Mambéré-Kadéï	86.8	9.9	1.5	1.8	100.0			
Nana-Mambéré	87.0	10.0	1.5	1.5	100.0			
Sangha-Mbaéré	88.7	9.4	1.3	0.6	100.0			
Ouham-Pendé	87.1	9.6	1.2	2.2	100.0			
Ouham	85.7	11.7	1.6	0.9	100.0			
Kémo	87.3	10.6	1.5	0.7	100.0			
Nana-Gribizi	85.4	11.0	1.8	1.8	100.0			
Ouaka	86.8	10.7	1.8	0.8	100.0			
Bamingui-Bangoran	87.2	10.5	1.7	0.6	100.0			
Haute-Kotto	85.8	10.7	1.9	1.7	100.0			
Vakaga	88.4	7.9	0.8	2.9	100.0			
Basse-Kotto	86.5	10.7	1.5	1.3	100.0			
Mbomou	87.3	10.5	1.4	0.8	100.0			
Haut-Mbomou	85.2	12.1	2.0	0.8	100.0			
Bangui	82.5	13.7	3.0	0.8	100.0			

# 3.4.2 Lien de parenté des enfants de moins de 18 ans avec le chef de ménage

Le tableau Enf08 fait ressortir que près de trois quarts des enfants sont nés des chefs de ménages. Le phénomène des enfants confiés qu'on appréhende généralement à travers les enfants sans lien de parenté semble être très peu connu en RCA. Seulement 1 enfant sur 100 est déclaré être sans lien de parenté avec le chef de ménage.

Le milieu urbain compte le double des enfants sans lien de parenté du milieu rural (1,2 % contre 0,6 %).

<u>Tableau ENF 10</u>: Proportion des enfants selon le sexe et le lien de parenté avec le chef de ménage par milieu de résidence.

	Urbain				Rural		Ensemble RCA			
Lien de parenté	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	
Chef de Ménage	0,4	0,2	0,3	1,0	0,2	0,6	0,8	0,2	0,5	
Epoux/Epouse	0,0	1,7	0,8	0,0	3,4	1,7	0,0	2,7	1,3	
Enfant	66,6	63,7	65,1	80,1	77,3	78,7	75,1	72,2	73,6	
Frère/Sœur	3,9	3,3	3,6	2,7	2,1	2,4	3,2	2,5	2,9	
Père/Mère	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Petit fils	13,9	13,8	13,8	7,0	7,1	7,1	9,6	9,6	9,6	
Coépouse	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Autres	13,1	14,9	14,0	7,5	8,2	7,8	9,6	10,7	10,1	
SLP	1,0	1,4	1,2	0,5	0,7	0,6	0,7	1,0	0,8	
ND	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	

## 3.4.3 Enfants chefs de ménage

Le tableau ci-dessus fait ressortir que 0,5 % des enfants sont des chefs de ménage. Il ressort également que sur 100 enfants chefs de ménage, 81 sont de sexe masculin contre seulement 19 de sexe féminin.

La répartition des enfants chefs de ménage selon le sexe, l'âge et le milieu de résidence révèle que plus de ¾ résident en milieu rural.

On observe en outre que la proportion des enfants chefs de ménage croît en fonction de l'âge. A 12 ans, ils ne représentent que 2,5 % et à 17 ans, ils atteignent 40,1 %.

<u>Tableau ENF11</u>: Proportion d'enfants chef de ménage selon le sexe, le milieu de résidence et l'âge.

Caractéristiques sociodémographiques	Pourcentage		
Ensemble RCA			
Les deux sexes	100,0		
Garçon	81,0		
Fille	19,0		
Milieu de résidence			
Urbain	23,8		
Rural	76,2		
Ages			
12 ans	2,5		
13 ans	3,8		
14 ans	7,3		
15 ans	19,0		
16 ans	27,3		
17 ans	40,1		

### 3.4.4 Cadre de vie immédiat

La protection de l'environnement constitue l'un des Objectifs du Millénaire pour le Développement. Et, la santé des enfants nécessite un environnement sain et des conditions de vie adéquates. La promiscuité des unités d'habitation et du mode d'aisance des ménages ont un impact significatif sur les conditions d'hygiène et d'assainissement du cadre de vie des enfants.

## a) Conditions d'habitation

L'analyse de la taille moyenne du ménage en rapport avec le nombre moyen de personnes par pièce et le nombre moyen d'enfants de moins de 5 ans par pièce permet d'apprécier la promiscuité qui caractérise le cadre familial où vivent les enfants en République Centrafricaine. Les résultats du dénombrement de décembre 2003 donnent une taille moyenne de 5 personnes par ménage (Tableau Enf10). Cette taille varie très peu d'une région à une autre, sauf celle de la région 7 où l'on observe 6,2 personnes par ménage. Par contre d'une préfecture à une autre, on note des différences sensibles qui vont de 3,5 personnes par ménage (Haut-Mbomou) à 6,2 personnes par ménage (Bangui). Par ailleurs, il a été observé que dans une pièce de logement vivent en moyenne 2 personnes dont un enfant de moins de 5 ans.

<u>Tableau ENF12</u>: Taille moyenne des ménages, nombre moyen de personnes par pièce et nombre moyen d'enfant de moins de 5 ans selon le milieu de résidence.

Milieu de Résidence		Nombre moyen de personnes				
	des ménages	par pièce	moins 5 ans par pièce			
Ensemble RCA	4,82	1,57	0,82			
Urbain	5,5	1,49	0,78			
Rural	4,48	1,62	0,79			
Région administrative						
Région 1	4,8	1,6	0,8			
Région 2	4,9	1,7	0,8			
Région 3	4,7	1,5	0,8			
Région 4	4,5	1,5	0,8			
Région 5	4,4	1,8	0,7			
Région 6	4,2	1,6	0,7			
Région 7	6,2	1,6	0,9			
Préfecture	•	,	•			
Ombella-M'Poko	4,8	1,6	0,8			
Lobaye	4,8	1,6	0,8			
Mambéré-Kadéï	4,9	1,7	0,8			
Nana-Mambéré	4,9	1,6	0,8			
Sangha-Mbaéré	4,9	1,7	0,8			
Ouham-Pendé	4,5	1,6	0,8			
Ouham	4,8	1,4	0,8			
Kémo	4,5	1,3	0,8			
Nana-Gribizi	4,6	1,4	0,8			
Ouaka	4,4	1,5	0,7			
Bamingui-Bangoran	4,7	1,8	0,9			
Haute-Kotto	3,9	1,5	0,6			
Vakaga	5,6	2,4	1,0			
Basse-Kotto	4,4	1,6	0,7			
Mbomou	4,2	1,7	0,7			
Haut-Mbomou	3,5	1,6	0,5			
Bangui	6,2	1,6	0,9			

# b) Conditions d'hygiène et de salubrité

Le troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 2003 n'a pas permis de disposer des informations sur la superficie des pièces de logement occupées par les ménages afin d'apprécier judicieusement l'espace dans lequel évoluent les enfants.

En République centrafricaine, quatre modes d'aisance prédominent. Il s'agit des latrines traditionnelles, nature, trous ouverts et latrines améliorées (Tableau Enf11). En effet, le tiers des enfants de moins de 5 ans vivent dans des ménages qui utilisent les latrines traditionnelles et un peu plus du quart (26,8 %) vivent dans des ménages qui utilisent la nature comme lieu d'aisance. Les enfants de moins de 5 ans vivant dans des ménages qui disposent des modes d'aisance modernes ne représentent qu'une infime proportion (1,3 %).

Entre les milieux de résidence, l'usage des lieux d'aisance moderne est beaucoup plus répandu en milieu urbain qu'en milieu rural. Les enfants du milieu rural utilisent beaucoup plus la nature. Par contre, les trous ouverts sont autant utilisés en milieu urbain qu'en milieu rural (20 %). Le Tableau Enf11 montre toujours la prédominance

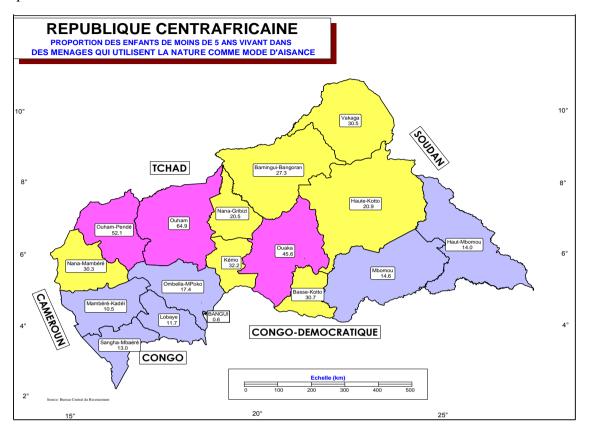
des quatre modes d'aisance au niveau des régions, voire des préfectures. Cependant, on observe des différences assez notoires d'une région à une autre et d'une préfecture à une autre.

<u>Tableau ENF13</u>: Proportion des enfants de moins de 5 ans des ménages ordinaires selon le mode d'aisance utilisé par les ménages par milieu de résidence

Milieu de résidence	Chasse d'eau	Latrines à évacuation	Latrines améliorées	Latrines trad. améliorées	Trou ouvert	Sceau	Latrines tradi- tionnelles	Nature	Autres	ND	Total
Ensemble RCA	0,2	0,8	0,3	13,3	19,7	0,2	33,4	26,8	0,6	4,8	100,0
Urbain	0,7	1,9	0,7	28,5	19,9	0,2	38,4	4,1	0,3	5,3	100,0
Rural	0,0	0,2	0,0	5,4	19,6	0,1	30,7	38,6	0,8	4,5	100,0
Région administrative											
Région 1	0,1	0,7	0,2	13,0	26,6	0,2	39,1	14,9	0,3	4,9	100,0
Région 2	0,1	0,5	0,2	10,2	26,3	0,1	38,5	17,3	0,5	6,4	100,0
Région 3	0,0	0,4	0,1	8,2	6,7	0,2	21,2	57,9	0,7	4,6	100,0
Région 4	0,0	0,3	0,0	9,1	13,7	0,3	34,9	37,1	1,1	3,5	100,0
Région 5	0,0	0,3	0,1	9,6	27,8	0,1	33,0	25,5	0,3	3,6	100,0
Région 6	0,0	0,0	0,1	4,7	26,8	0,1	40,2	23,6	1,2	3,4	100,0
Région 7	1,4	3,3	1,1	37,2	19,4	0,2	30,9	0,6	0,2	5,6	100,0
Préfecture											
Ombella-M'Poko	0,1	1,1	0,3	18,4	16,0	0,4	40,3	17,4	0,4	5,6	100,0
Lobaye	0,0	0,1	0,0	6,2	40,0	0,1	37,6	11,7	0,1	4,1	100,0
Mambéré-Kadéï	0,2	0,7	0,2	11,4	17,7	0,1	52,1	10,5	0,3	6,9	100,0
Nana-Mambéré	0,0	0,3	0,1	10,3	23,1	0,1	28,3	30,3	0,9	6,5	100,0
Sangha-Mbaéré	0,0	0,4	0,1	6,1	59,1	0,1	16,5	13,0	0,2	4,5	100,0
Ouham-Pendé	0,0	0,6	0,2	10,6	6,7	0,1	23,0	52,1	1,0	5,6	100,0
Ouham	0,0	0,1	0,0	5,4	6,7	0,2	19,1	64,9	0,2	3,4	100,0
Kémo	0,0	0,0	0,0	7,6	22,2	0,1	34,7	32,2	0,8	2,4	100,0
Nana-Gribizi	0,0	0,1	0,1	6,3	16,0	1,1	50,4	20,5	1,8	3,9	100,0
Ouaka	0,0	0,5	0,0	10,9	9,0	0,1	29,0	45,6	1,0	3,9	100,0
Bamingui-Bangor	0,0	0,0	0,0	3,6	46,4	0,0	19,6	27,3	0,4	2,6	100,0
Haute-Kotto	0,0	0,2	0,1	15,1	17,0	0,1	42,3	20,9	0,3	4,0	100,0
Vakaga	0,0	0,7	0,0	7,4	24,6	0,0	32,7	30,5	0,1	3,9	100,0
Basse-Kotto	0,0	0,0	0,1	4,1	28,6	0,1	31,4	30,7	0,9	4,2	100,0
Mbomou	0,0	0,0	0,0	6,1	17,0	0,0	58,1	14,6	1,7	2,4	100,0
Haut Mbomou	0,0	0,1	0,1	2,3	56,0	0,1	23,2	14,0	1,4	2,8	100,0
Bangui	1,4	3,3	1,1	37,2	19,4	0,2	30,9	0,6	0,2	5,6	100,0

La carte suivante montre que les enfants de moins de 5 ans vivant dans des ménages qui utilisent la nature comme mode d'aisance sont numériquement plus importants dans l'Ouham, l'Ouham-Pendé et la Ouaka (zone teinte en rouge). Les préfectures où ces enfants sont les moins nombreux à utiliser la nature sont celles de l'Est et du Sud de la RCA (zone grise). Les préfectures teintes en jaunes connaissent une intensité intermédiaire avec 20 à 35 % de ces enfants.

<u>Carte ENF 2</u>: Proportion des enfants de moins de 6 ans qui vivent dans des ménages qui utilisent la nature comme lieu d'aisance



## c) Approvisionnement en eau potable

Le Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 2003 s'est intéressé de manière détaillée aux différentes sources d'approvisionnement en eau existant sur le territoire centrafricain. Cependant, pour les besoins de l'analyse, un regroupement de ces sources a été fait sur la base de la notion d'eau potable utilisée par la Direction Générale de l'Hydraulique. L'eau potable est une eau qui provient du robinet, d'une borne fontaine, d'un forage/pompe hydraulique, d'une source aménagée ou d'une eau minérale en bouteille.

L'analyse des résultats du Tableau Enf12 montre que 48 % des enfants de moins de 5 ans en République Centrafricaine s'abreuvent avec une eau qui n'est pas potable. Plus de la moitié des enfants du milieu rural n'ont pas accès à l'eau potable.

L'examen de la situation par région administrative fait ressortir des différences notoires entre les différentes régions. En effet, les proportions des enfants des moins de 5 ans qui non pas accès à l'eau potable varient de 18 % (région 7) à 79 % (région 6). Ces différences se creusent plus significativement d'une préfecture à une autre. A Bangui, on observe environ 18 % seulement des enfants de moins de 5 ans qui s'alimentent en eau non potable contre 93 % dans la Haute-Kotto, reflet de la concentration des équipements de distribution d'eau potable dans les villes, en particulier Bangui.

<u>Tableau ENF14</u>: Proportion des enfants de moins de 5 ans des ménages ordinaires selon la source d'approvisionnement en eau utilisée par les ménages par milieu de résidence

Milieu de	Eau potable	Eau	Autres	Non	Total
Résidence	<u>-</u>	non potable		Déclaré	
Ensemble RCA	48,2	47,5	0,0	4,2	100,0
Urbain	60,3	34,8	0,0	4,9	100,0
Rural	41,9	54,1	0,0	3,9	100,0
Région					
Région 1	44,7	50,7	0,1	4,5	100,0
Région 2	40,3	54,1	0,0	5,6	100,0
Région 3	63,3	32,8	0,0	3,8	100,0
Région 4	44,3	52,1	0,0	3,7	100,0
Région 5	21,5	74,8	0,1	3,6	100,0
Région 6	17,9	79,2	0,0	2,9	100,0
Région 7	77,6	17,6	0,1	4,7	100,0
Préfecture					
Ombella-M'Poko	41,0	53,8	0,2	5,0	100,0
Lobaye	49,5	46,7	0,0	3,8	100,0
Mambéré-Kadéï	46,4	47,9	0,0	5,8	100,0
Nana-Mambéré	35,0	59,1	0,0	5,9	100,0
Sangha-Mbaéré	31,7	63,7	0,1	4,5	100,0
Ouham-Pendé	66,4	29,0	0,0	4,6	100,0
Ouham	59,7	37,4	0,1	2,9	100,0
Kémo	49,0	48,3	0,0	2,8	100,0
Nana-Gribizi	60,8	34,7	0,0	4,5	100,0
Ouaka	35,8	60,4	0,0	3,7	100,0
Bamingui-Bangoran	51,5	46,0	0,0	2,5	100,0
Haute-Kotto	2,3	93,3	0,0	4,3	100,0
Vakaga	19,4	76,7	0,2	3,7	100,0
Basse-Kotto	14,0	82,4	0,0	3,6	100,0
Mbomou	19,0	79,0	0,0	2,0	100,0
Haut-Mbomou	39,1	58,5	0,0	2,4	100,0
Bangui	77,6	17,6	0,1	4,7	100,0

#### 3.5 SCOLARISATION DES ENFANTS

## 3.5.1 Fréquentation scolaire

L'objectif de cette partie est double. Elle vise d'abord à monter la faible scolarisation des enfants et à estimer la demande de scolarisation à travers l'effectif de la population des enfants en âge d'être scolarisés mais qui ne le sont pas. Le second objectif est de mettre en exergue l'ampleur des phénomènes sociaux liés à la scolarisation des enfants<sup>4</sup>.

# a) Répartition des enfants de 3 à 17 ans selon la fréquentation scolaire

L'observation de la population centrafricaine en décembre 2003 fait ressortir que 43 % des enfants de 3 à 17 ans sont scolarisés. Quant à ceux qui n'ont jamais fréquenté l'école, ils représentent 55,3 %. Ceux qui ont dû quitter l'école pour

-

 $<sup>^4</sup>$  Voir le rapport thé matique du RGPH 2003 sur « Scolarisation, Instruction et Alphabétisation ».

diverses raisons (abandon, fin du cycle primaire...) sont à hauteur de 1,7 %. Il se révèle par ailleurs que 47,3 % de garçons sont scolarisés contre 38,5 % de filles.

Par milieu de résidence, il apparaît que les enfants du milieu urbain sont plus nombreux à être scolarisés que ceux du milieu rural. En milieu urbain, 2 enfants sur 3 vont à l'école tandis qu'en milieu rural, seulement 3 enfants sur 10 fréquentent l'école.

<u>Tableau ENF15</u>: Proportion des enfants de 3 à 17 ans selon leur fréquentation scolaire

Milieu de résidence et sexe	Scolarisés	Déscolarisés	Non Scolarisés	Total
Ensemble RCA				
Ensemble	43,0	1,7	55,3	100,0
Garçons	47,3	1,9	50,8	100,0
Filles	38,5	1,5	60,0	100,0
Urbain				
Ensemble	63,8	1,7	34,5	100,0
Garçons	66,3	1,6	32,1	100,0
Filles	61,3	1,7	37,0	100,0
Rural				
Ensemble	29,6	1,7	68,7	100,0
Garçons	35,3	2,1	62,6	100,0
Filles	23,6	1,3	75,0	100,0

# b) Importance numérique des enfants de 3 à 17 ans qui ne fréquentent pas l'école

En somme, 666.245 enfants âgés de 3 à 17 ans ne fréquentent pas l'école au dénombrement de 2003 dont 234.317 ont l'âge du préscolaire, 233.238 ont l'âge du primaire et 198.690 ont l'âge du secondaire. Ces enfants sont les plus nombreux en milieu rural où ils représentent 489.521, soit 73,5 % de l'ensemble contre 26,5 % en milieu urbain. Les inégalités entre les sexes sont très marquées pour le groupe d'âges 12 à 17 ans de tous les milieux de résidence. Ceci peut s'expliquer par la préférence des filles pour le mariage à partir de 12 ans.

<u>Tableau ENF16</u>: Effectifs des enfants de 3 à 17 ans qui ne fréquente pas l'école

Milieu de résidence		Groupes	l'âges	
et sexe	3-5 ans	6-11 ans	12-17 ans	Total
Ensemble RCA				
Ensemble	234317	233238	198690	666245
Garçons	117862	110861	83673	312396
Filles	116455	122376	115017	353849
Urbain				
Ensemble	72669	49641	54414	176724
Garçons	36685	23138	21551	81374
Filles	35984	26503	32863	95350
Rural				
Ensemble	161649	183597	144275	489521
Garçons	81177	87723	62122	231022
Filles	80471	95873	82154	258498

#### 3.5.2 Scolarisation des enfants selon la survie des parents

L'observation du Tableau Enf17 montre que les enfants orphelins de père et de mère et ceux dont les deux parents biologiques sont en vie sont nettement moins scolarisés (avec respectivement 18,8 % et 33,3 %) que les orphelins partiels. Par contre, plus de 3/5 des enfants dont les deux parents sont en vie n'ont jamais été à l'école. La non fréquentation scolaire est générale chez les enfants en âge de scolarisation car plus de la moitié de ces enfants n'ont jamais été à l'école quelle que soit la survie de leurs parents.

<u>Tableau ENF17</u>: Proportion des enfants âgés de 3 à 17 ans selon la fréquentation scolaire et la survie des parents

		Su	ırvie des pare	nts		
Scolarisation	Père et mère en vie	Père en vie mère décédée	Père décédé mère en vie	Père et mère décédés	Survie des parents ignorée	Total
<b>Ensemble RCA</b>	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Scolarisés	33,3	38,1	42,0	18,8	22,7	33,9
Non scolarisés	60,9	58,7	56,1	52,0	49,5	60,4
Non déclarés	5,8	3,1	1,9	29,2	27,8	5,7

## 3.5.3 Scolarisation des enfants selon le sexe du chef de ménage

Il se dégage du tableau ci-dessous que les enfants des chefs de ménage de sexe masculin sont proportionnellement plus nombreux à ne jamais fréquenter l'école. En effet, 61,4 % des enfants vivant dans les ménages dirigés par les hommes sont non scolarisés contre 56,4 % des enfants des ménages dirigés par les femmes. Ceci confirme la tendance généralement observée à partir des résultats des recensements menés dans d'autres pays qui montrent que les femmes scolarisent plus leurs enfants que les hommes.

<u>Tableau ENF 18</u>: Proportion des enfants âgés de 3 à 17 ans selon leur fréquentation scolaire et le sexe du chef de ménage

Scolarisation des		Sexe du chef de ménage	2
enfants	Masculin	Féminin	Total
Scolarisé	32,9	38,4	33,9
Non scolarisé	61,4	56,4	60,4
ND	5,8	5,2	5,7

#### 3.5.4 Scolarisation des enfants selon le niveau d'instruction du chef de ménage

L'analyse du Tableau Enf19 montre que plus le niveau d'instruction du chef de ménage est élevé, plus il envoie ses enfants à l'école. Les enfants des chefs de ménage qui n'ont aucun niveau ne sont que 19,4 % à être scolarisés. Tandis que ceux dont les chefs de ménage ont atteint le niveau primaire sont environ 35 % à être scolarisés.

<u>Tableau ENF19</u>: Proportion des enfants de 3 à 17 ans scolarisés selon le niveau d'instruction du chef de ménage

Scolarisation des	Niveau d'instruction du Chef de ménage				
enfants	Aucun	Primaire	Secondaire et plus	Non déclaré	Total
Scolarisé	19,4	34,9	57,7	4,8	33,9
Non scolarisé	74,9	59,5	37,8	74,1	60,4
ND	5,6	5,6	4,5	21,1	5,7
Total	100	100	100	100	100

# 3.5.5 Scolarisation des enfants selon le handicap du chef de ménage

Le Tableau Enf20 fait ressortir que les chefs de ménages handicapés scolarisent un peu plus leurs enfants que les chefs de ménage non handicapés. En effet, bien que la différence n'est pas très significative, 35,3 % des enfants des ménages dirigés par les handicapés sont à l'école contre 34 % des enfants vivant avec les chefs de ménages non handicapés.

<u>Tableau ENF20</u>: Proportion des enfants de 3 à 17 ans scolarisés selon l'état physique du chef de ménage

Scolarisation des	I	Etat physique dı	ue du Chef de ménage		
enfants	Non handicapé	Handicapé	Non déclaré	Total	
Scolarisé	34	35,3	28	33,9	
Non scolarisé	60,5	58,5	59,6	60,4	
ND	5,5	6,2	12,4	5,7	
Total	100	100	100	100	

## 3.6 ÉTAT MATRIMONIAL ET FECONDITE DES ENFANTS

Bien que l'état matrimonial des enfants de moins de 18 ans ne fasse pas spécifiquement l'objet de cette analyse, il s'avère nécessaire pour une meilleure compréhension des phénomènes démographiques tels que la fécondité et les risques qu'il entraîne pour les enfants de la tanche d'âge 12 à 17 ans.

# 3.6.1 État matrimonial des enfants de 12 à 17 ans

La présente analyse de la situation des enfants abordera l'état matrimonial de manière succincte et se limitera aux niveaux national et régional afin de mesurer l'ampleur du mariage précoce.

Malgré le Code de la Famille en vigueur en RCA et qui fixe l'âge au mariage à 18 ans pour les filles et 24 ans pour les garçons, il ressort du tableau ci-dessous que 10,5 % des enfants âgés de 12 à 17 ans sont mariés dont 19,2 % de filles contre 1,8 % de garçons. L'analyse du Tableau Enf21 montre que le mariage précoce s'observe presque exclusivement chez les filles en RCA. En effet, il ressort de ce tableau que 5 % de filles âgées de 12 à 14 ans sont mariées alors qu'aucun garçon n'est en mariage à cet âge. Les données sont beaucoup plus édifiantes entre 15 et 17 ans où le mariage touche seulement 4,2 % de garçons contre 31,9 % de filles.

La répartition par région montre toujours qu'aucun garçon n'est en mariage entre 12 et 14 ans. Tandis que les proportions relatives aux filles varient significativement d'une région à l'autre. On remarque que dans la région 7, la proportion des filles âgées de 12 à 14 ans mariées reste très faible (1,7 %). Le phénomène de mariage précoce frappe le plus les régions 2, 3, 4 et 5.

<u>Tableau ENF21</u>: Proportion des enfants 12 à 17 ans mariés de selon le sexe et la région par groupe d'âges

Région	D	eux sexes		(	Garçons			Filles	
Adminis- trative	Ensemble	12-14 ans	15-17 ans	Ensemble	12-14 ans	15-17 ans	Ensemble	12-14 ans	15-17 ans
Ensemble RCA	10,5	2,2	19,3	1,8	00,0	4,2	19,2	4,9	31,9
Région 1	10,1	2,0	19,1	1,6	0,00	3,8	18,9	4,6	31,6
Région 2	12,9	2,8	23,7	2,3	0,00	5,3	23,9	6,4	39,2
Région 3	12,3	2,9	22,5	2,3	0,00	5,3	23,0	6,5	37,4
Région 4	12,1	2,7	22,0	2,3	0,00	5,3	22,2	6,0	36,4
Région 5	10,7	2,8	19,6	1,1	0,00	2,6	20,0	5,9	33,7
Région 6	10,7	2,2	19,8	2,3	0,00	5,2	19,3	4,9	32,4
Région 7	5,7	0,8	10,7	0,7	0,00	1,5	10,4	1,7	18,2

# a) Les enfants mariés selon le niveau d'instruction

Le tableau Enf19 révèle que le mariage précoce est très marqué chez les enfants qui n'ont aucun niveau d'instruction. En effet, entre 12 et 14 ans, on trouve 12,2 % d'enfants mariés non instruits contre 9,4 % d'enfants mariés de niveau d'instruction primaire.

Il est à noter tout de même qu'à partir de 17 ans, le risque de contracter un mariage devient plus grand et est socialement accepté, surtout pour les filles.

<u>Tableau ENF22</u>: Proportion des enfants mariés selon le niveau d'instruction par année d'âge

			Nivea	u d'instructio	n		
Âge	Aucun	Niveau	Niveau	Niveau	Niveau	Non	Total
	niveau	primaire	secondaire 1	secondaire 2	universitaire	déclaré	10tai
Ensemble RCA	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
12 ans	1,63	1,24	0,16	-	-	1,56	1,41
13 ans	3,07	2,23	1,15	-	-	3,04	2,69
14 ans	7,53	5,92	3,37	-	-	6,73	6,72
15 ans	22,72	18,30	12,50	-	-	21,74	20,66
16 ans	30,06	30,21	29,64	25,00	-	31,38	30,16
17 ans	35,00	42,09	53,17	75,00	100,00	35,56	38,36

#### 3.6.2 Fécondité des enfants de 12 à 17 ans

La mesure de la fécondité fait partie des objectifs assignés au Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 2003 pour la connaissance du mouvement naturel de la population. Bien qu'elle fasse déjà l'objet d'un rapport d'analyse

thématique, elle est néanmoins abordée ici de manière substantielle surtout concernant les filles âgées de 12 à 17 ans.

## a) Proportion de filles-mères par année d'âge

L'analyse a révélé que 3,1 % des filles de 12 à 17 ans, ont déclaré avoir eu de naissances lors de la collecte des données censitaires de décembre 2003. Dans la ouche de population de 12 à 14 ans, on a dénombré 1,4 % de filles mères. Cette proportion augmente au fur et à mesure que l'âge des filles croît. Les pourcentages des filles-mères varient ainsi de 0,1 % à l'âge de 12 ans à 9,1 % à l'âge de 17 ans.

<u>Tableau ENF23</u>: Répartition des filles-mères ayant eu des naissances au cours des 12 derniers mois par année d'âge

Age	Proportion	
Centrafrique	3,1	
12 ans	0,1	
13 ans	0,3	
14 ans	1,0	
15 ans	2,7	
16 ans	5,9	
17 ans	9,1	

## b) Répartition des filles-mères célibataires par région

La RCA connaît, de façon non négligeable, le phénomène de filles-mères célibataires (0,7%), conséquence, pour la plupart, des grossesses involontaires. La région 7 connaît le plus l'intensité du phénomène, car elle compte 0,9 % de filles-mères célibataires. Cette proportion témoigne de la prévalence du phénomène de « grossesses non désirées » qui prévaut dans la capitale. L'ampleur de ce phénomène est perceptible de manière uniforme dans les régions 1 à 4. Les régions 5 et 6 connaissent le phénomène au même niveau que la région 7.

<u>Tableau ENF24</u>: Proportion des filles-mères célibataires de 12-17 ans selon la région

Région	Proportion de filles Mères
Ensemble RCA	0,7
Région 1	0,6
Région 2	0,6
Région 3	0,6
Région 4	0,6
Région 5	0,9
Région 6	0,8
Région 7	0,9

## c) Répartition des filles-mères célibataires par préfecture

La préfecture la plus touchée par le phénomène de filles-mères célibataires est le Haut Mbomou avec 2,2 %. La Lobaye, la Nana-Mambéré, l'Ouham-Pendé, la Kémo, la Nana-Gribizi et la Vakaga sont les préfectures les moins touchées par le phénomène de filles-mères.

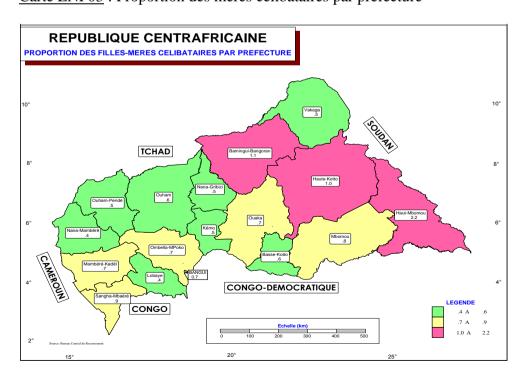
Même si l'ampleur du phénomène est perceptible diversement dans les autres préfectures, il y a lieu de s'interroger sur les conséquences qui peuvent en découler à savoir la misère, la pauvreté.

<u>Tableau ENF25</u>: Proportion des filles-mères célibataires par préfecture

Préfecture	Proportion des filles de 12-17 ans
Ombella M'poko	0,7
Lobaye	0,4
Mambéré-Kadéï	0,7
Nana-Mambéré	0,4
Sangha-Mbaéré	0,9
Ouham-Pende	0,5
Ouham	0,6
Kémo	0,5
Nana-Gribizi	0,5
Ouaka	0,7
Bamingui-Bangoran	1,1
Haute-Kotto	1,0
Vakaga	0,5
Basse-Kotto	0,6
Mbomou	0,8
Haut-Mbomou	2,2
Bangui	0,9

Les filles-mères célibataires sont les plus concentrées vers l'extrême Est et une partie du Nord de la RCA. Ceci est mis en évidence à travers la carte ci-dessous (zone rouge). Les autres préfectures teintes en vert sur la carte connaissent une intensité moindre du phénomène. Les préfectures dont l'ampleur du phénomène est moins marquée sont teintes en jaune.

Carte ENF03: Proportion des mères célibataires par préfecture



#### 3.7 LES ENFANTS AU TRAVAIL

Dans son article 32, la Convention des Nations Unies relative aux Droits de l'Enfant prévoit que l'Etat est obligé de protéger l'enfant contre tout travail mettant en danger sa santé, son éducation ou son développement, d'établir des âges minimum d'admission à l'emploi et de spécifier les conditions d'emploi. En RCA, le Code de travail institué par la Loi n°61.221 du 2 juin 1961 témoigne d'un grand intérêt au problème d'emploi des enfants et fixe l'âge minimum à :

- 12 ans pour les travaux domestiques et les travaux légers d'agriculture ;
- 14 ans pour le travail dans les entreprises familiales ;
- 16 à 17 ans pour le travail normal.

Néanmoins, l'article 126 du Code du travail stipule que la nature de l'emploi doit être vérifiée par un Inspecteur du travail et de la Sécurité Sociale pour requérir l'examen des enfants par un médecin agréé, en vue de bénéficier si le travail dont ils sont chargés n'excède pas leurs forces.

Mais, en réalité le travail des enfants s'observe contre toute déontologique en RCA. Les résultats ci-dessous le montre. L'analyse se fera uniquement au niveau national désagrégé en urbain et rural.

# 3.7.1 Volume numérique des enfants travailleurs

Au dénombrement de la population de décembre 2003, il a été observé 10 % de la population centrafricaine de la tranche d'âge 6 à 17 ans exerçant une activité économique. Le Tableau Enf26 donne les proportions des enfants travailleurs selon le sexe en trois grands groupes d'âges.

On note qu'il y a 11,4 % des enfants de sexe masculin et 13,5 % des enfants de sexe féminin qui travaillent sur l'ensemble du pays. D'autre part, l'observation minutieuse du tableau révèle que 5,2 % de garçons contre 5,6 % de filles du groupe d'âges de 6 à 9 ans et 10,5 % de garçons contre 12,7 % de filles de 10 à 14 ans travaillent. Par ailleurs, il se dégage une prédominance des filles au travail par rapport aux garçons à tous les groupes d'âges.

Tableau ENF26: Proportion des enfants travailleurs selon le sexe par groupe d'âges

A	Travaille actuellement					
Age	Oui	Non	Non déclaré	Total		
Garçons						
Ensemble	11,4	58,7	29,9	100		
6-9 ans	5,2	58,2	36,6	100		
10-14 ans	10,5	62,6	26,9	100		
15-17 ans	25,5	51,6	22,9	100		
Filles						
Ensemble	13,5	52,7	33,8	100		
6-9 ans	5,6	55	39,4	100		
10-14 ans	12,7	55,9	31,4	100		
15-17 ans	29,2	42,9	27,9	100		

## 3.7.2 Les enfants travailleurs selon la survie des parents

Sur l'ensemble des enfants de 6 à 17 ans travailleurs, 76,6 % ont encore les deux parents en vie, 6,9 % sont orphelins de père et 12,3 % sont orphelins de mère, tandis que 3,5 % ont perdu leurs deux parents biologiques. Les inégalités entre les sexes d'une part, et entre le milieu de résidence d'autre part, sont encore observées dans le tableau ci-dessous et confirment les tendances déjà constatées précédemment caractérisées par la prépondérance des enfants travailleurs de sexe féminin.

<u>Tableau ENF27</u>: Proportion des enfants travailleurs selon le sexe, la survie des parents et le milieu de résidence

Milieu de	Survie des parents						
résidence	Père et mère	Père en vie	Père décédé	Père et mère	Survie des	Total	
residence	en vie	mère décédé	mère en vie	décédés	parents ignorée		
<b>Ensemble RCA</b>	76,6	6,9	12,3	3,5	0,7	100,0	
Urbain	69,1	7,9	16,2	5,9	0,9	100,0	
Masculin	67,8	8,2	16,6	6,4	1,0	100,0	
Féminin	70,3	7,6	15,9	5,5	0,8	100,0	
Rural	77,9	6,7	11,6	3,1	0,7	100,0	
Masculin	78,2	6,6	11,5	3,0	0,7	100,0	
Féminin	77,6	6,8	11,7	3,2	0,7	100,0	

## 3.7.3 Les enfants travailleurs selon le statut dans la profession

Le Tableau Enf28 donne la distribution des enfants travailleurs selon le sexe, le milieu urbain et le statut dans la profession. Il en ressort que seul le secteur public est épargné par le phénomène d'enfants travailleurs. De plus, il se dégage une prédominance des enfants travailleurs de sexe masculin dans tous les secteurs d'activité, sauf chez les indépendants et les aides familiaux où les filles sont les plus nombreuses à exercer dans les proportions respectives de 57 % et 54 %.

Dans le secteur privé, on retrouve 70,5 % des enfants travailleurs du milieu urbain contre 29,5 % du milieu rural. Par contre, dans les autres secteurs, on note une prédominance des enfants travailleurs du milieu rural par rapport au milieu urbain. A l'intérieur de chaque milieu de résidence, la même tendance observée chez les indépendants et chez les aides familiaux où les filles sont les plus nombreuses à exercer persiste.

<u>Tableau ENF28</u> : Répartition des enfants travailleurs selon le sexe, le milieu de résidence et le statut dans la profession

Milieu de résidence et sexe	Salariés secteur public	Salariés secteur privé	Salariés secteur parapublic	Indépen- dant	Emplo- yeur	Aide familial	Appren- ti
Centrafrique	-	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Masculin	-	68,5	66,7	43,1	72,7	46,5	60,2
Féminin	-	31,5	33,3	56,9	27,3	53,5	39,9
Urbain	-	70,5	37,2	16,2	40,2	11,1	34,1
Masculin	-	46,4	27,1	7,2	33,2	4,9	21,2
Féminin	-	24,1	10,1	8,9	7,0	6,2	13,0
Rural	-	29,5	62,8	83,8	59,8	88,9	65,9
Masculin	-	22,1	39,5	35,9	39,5	41,6	39,0
Féminin	-	7,4	23,3	47,9	20,3	47,3	26,9

# CHAPITRE 4.

# IMPLICATIONS DES RÉULTATS ET RECOMMANDATIONS

Cette partie traite des implications qui découlent des résultats de l'analyse de la situation des enfants assorties des recommandations formulées à l'endroit du Gouvernement centrafricain et des partenaires au développement de la RCA.

#### 4.1 LES IMPLICATIONS DES RESULTATS

Il découle des résultats présentés ci-haut que la population centrafricaine est majoritairement composée de jeunes, conséquence probable de la Politique Nationale de la Population du Gouvernement centrafricain qui est implicitement pro-nataliste. Cette frange de la population vit dans un environnement familial et un cadre physique qui ne favorisent pas son plein épanouissement. Plus spécifiquement.

- Le pays semble être peu touché par le phénomène du confiage des enfants et de l'exode rural des jeunes ;
- Il connaît une ampleur non négligeable du phénomène d'orphelins.
- La plupart des enfants centrafricains vivent dans des conditions d'hygiène insalubres et s'abreuvent en eau non-potable;
- Plus de la moitié des enfants en âge scolaire ne fréquente pas l'école et les inégalités entre les sexes restent très flagrante dans le domaine scolaire, surtout en milieu rural;
- Le mariage, la fécondité et le travail précoces des enfants est une réalité en RCA.

La situation des enfants en RCA est rendue précaire par, d'une part, la pauvreté généralisée des familles et des ménages qui ne permettent pas aux parents de mettre leurs enfants dans un cadre physique adéquat et, d'autre part, par des perceptions qui renforcent les pratiques telle que la précocité du mariage et la faible scolarisation.

#### 4.2 LES RECOMMANDATIONS

Les différentes implications des résultats issus de l'analyse de la situation des enfants nécessitent des mesures adéquates de la part des pouvoirs publics pour l'amélioration des conditions de vie des enfants. Ces mesures font l'objet des recommandations cidessous.

- Le Gouvernement centrafricain doit rechercher, avec l'appui de ses partenaires au développement, des moyens adéquats pour améliorer les conditions de vie des enfants;
- Les efforts louables de l'UNICEF, à travers son programme de construction des latrines améliorées, devraient s'étendre non seulement en milieu rural, mais également au profit des zones urbaines afin d'offrir aux enfants un environnement sain pour leur épanouissement harmonieux ;

- Le Gouvernement doit renforcer le programme d'hydraulique villageoise et l'extension du réseau d'adduction d'eau potable afin de protéger les enfants contre les maladies hydriques ;
- Tous les partenaires au développement de la RCA, à l'instar de l'UNICEF, doivent s'impliquer résolument dans la scolarisation des enfants, surtout en milieu rural ;
- Le mariage et le travail précoces des enfants doivent interpeller le Gouvernement centrafricain afin de vulgariser le Code de la Famille et veiller à l'application du Code de Travail dans le respect de la Convention relative aux Droits des Enfants
- Dans sa politique de décentralisation, le Gouvernement doit mettre un accent particulier sur la création et la diversification des emplois en milieu rural afin d'y maintenir les jeunes;
- Le Gouvernement et se partenaires au développement doivent conjuguer leurs actions pour une meilleure intégration socio-économiques des enfants ;
- Le Gouvernement, appuyé par ses partenaires au développement, doit organiser une enquête spécifique sur les enfants dont l'analyse creuserait en profondeur les aspects démographiques, socio-économiques, la nuptialité et la fécondité des enfants.

# **CONCLUSION**

L'analyse de la situation des enfants en RCA à partir des données du Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 2003 a permis de :

- Disposer d'une base de données relatives aux enfants qui permettra d'élaborer ou actualiser les politiques et programmes nationaux en faveur des enfants.
- Montrer que les inégalités entre les garçons et les filles se creusent davantage dans le domaine scolaire, surtout en milieu rural.
- Montrer que les enfants ne disposent pas d'un environnement social sain pour leur développement harmonieux.
- Révéler que les filles sont données très précocement au mariage.
- Constater qu'en dépit de la Convention relative aux Droits des Enfants et à l'existence d'une Commission Nationale de Suivi de cette Convention, les enfants sont soumis aux travaux qui excèdent leurs capacités physique et intellectuelle.

En somme, près de la moitié de la population représentée par les enfants vit dans une situation de grande vulnérabilité. Cette vulnérabilité fait courir des risques pouvant compromettre l'avenir des enfants. Il est dès lors urgent de mettre un accent très particulier sur la dimension « enfants » dans le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté en RCA.

#### **BIBLIOGRAPHIE**

MENSAH V. B. A. et J. T. TOHOUEGNON. *Les enfants au Bénin*, Rapport d'analyse du Recensement Général de la Population et de l'Habitation de février 2002.

Ndamobissi R., G. Mboup et E. O. Nguélébé. *Enquête Démographique et de Santé République Centrafricaine 1994-1995*; Bangui, Décembre 1995; 337 pages

République Centrafricaine. *Enquête a indicateurs multiples--MICS 2000*, Rapport Final, Avril 2001.

Projet Dimensions Sociales de l'Ajustement et du Développement (DSAD). *Enquête prioritaire sur les conditions de vie des ménages*, Rapport Final, Bangui 1994.

République Centrafricaine. *Fécondité*, Rapport d'Analyse, Recensement Général de la Population de Décembre 1988.

République Centrafricaine. *Mortalité*, Rapport d'Analyse, Recensement Général de la Population de Décembre 1988.

République Centrafricaine. *État de population*, Rapport d'Analyse, Recensement Général de la Population de Décembre 1988.

République Centrafricaine. *Rapport initial sur les droits de l'enfant,* Ministère de la Justice et de la Réforme du Droit, Commission Nationale de Suivi de la Convention des Nations-Unies relative aux Droits de l'Enfant, Bangui, Septembre 1997.

République Centrafricaine. Les États généraux de l'enfance et de la jeunesse, Document Final, Bangui, Novembre 1995.

UNICEF-BANGUI. La convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et les droits de l'enfant dans la legislation centrafricaine, Bangui, Mars 1995.

République Centrafricaine. Étude sur les enfants vivant ou travaillant dans la rue, Rapport Final, Bangui, Juin 1999.

UNICEF. La situation des enfants dans le monde 2003.

UNICEF. La situation des enfants dans le monde 2004.

UNICEF. La situation des enfants dans le monde 2005.

UNICEF. Le gouvernement des enfants, Septembre 2004.

Organisation de l'Unité Africaine. *Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant*. CAB/LEG/153/Rev.2

Nations Unies. Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, New York, 1995.

Nations Unies. Rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement, Synthèse des rapports des pays sur la population et le développement, New York, 1995.

UNICEF. Condition des femmes et bien-être des enfants, les carnets de l'enfance,  $n^{\circ}$  49/50, Genève, 1980, 224 p.

# ANNEXE 1

# Liste des cadres ayant participe a l'atelier de validation des rapports d'analyse thématique du RGPH03

#### Kadre Abdallah

Directeur Général au Ministère du Plan, de l'Économie et de la Coopération internationale

## Albertine Agoundoukoua

Directrice Générale au Ministère de la Communication

## Guy Ankogui Mpoko

Professeur d'Université

#### Léon Baikoua

Cadre au Ministère du Plan, de l'Économie et de la Coopération internationale

## Bainalago

Professeur d'Université

#### Festus Bakassa

Cadre au Ministère du Plan, de l'Économie et de la Coopération internationale

#### J. Claude Beleka

Chargé de Mission aux Ministère de la Famille et des Affaires Sociales

#### **Bokia Bendert**

Directeur au Ministère du Plan, de l'Économie et de la Coopération internationale

#### **Nick Lasset Bicko**

Statisticien Démographe

## **Mathurin Bobossi**

Directeur Technique du Projet P02

## **Chancy Deta**

Cadre au Ministère du Plan, de l'Économie et de la Coopération internationale

## **Serge Don Ding**

Expert au CTP-PAS

#### Gilbert Feikeram

Chef de Service au Ministère de l'Urbanisme

#### Pacome Gaba

**ONAPHA** 

#### Léonnard Gotoas

Professeur d'Université

#### Christian Mustapha Issein

Directeur de la Comptabilité Nationale au Ministère du Plan, de l'Économie et de la Coopération internationale

## Kamayen

Professeur d'Université

# **Emmanuel Kitize**

Médecin

#### **Daniel Kosse**

Cadre au Ministère des Finances

## Marie Madeleine Koyangbo

Professeur d'Université

#### Jacqueline Madozein

Chargé de Mission au Ministère des Finances

#### Lucien Malebanda

Cadre au Ministère de l'Éducation Nationale

#### **Annicet Malendele**

Cadre au Ministère de la Santé et de la Population

## **Dominique Malo**

Professeur d'Université

#### **Maxime Mandas Ouche**

#### Abel Mazido

Professeur d'Université

#### Guy Martin Mazoukandji

Expert au CTP-PAS

# Eliane Mokodopo

Cadre au Ministère des Affaires Sociales

#### Lambert Mossoua

Professeur d'Université

#### **Ndolombaye**

#### Elie Nembie

Directeur au Ministère du Plan, de l'Économie et de la Coopération internationale

# Leon Ngambeye-Zameya

Cadre au Ministère des Affaires Sociales

## Félix Ngana

Professeur d'Université

## Jean Christophe Ngrekamba

Secrétaire Général de la Croix Rouge Centrafricaine

#### Félix Oumarou

Cadre au Ministère du Monde Rural

#### Marie Josee Ouando

#### Joêl Parefa

Professeur d'Université

#### Guezewane Piki

Directeur Général au Ministère de l'Éducation Nationale

#### Pierre Poukale

Professeur d'Université

## **Thierry Poulizouh**

Directeur Général des Statistiques

# **Marguerite Ramadan**

Chargé de Mission au Ministère des Affaires Sociales

## **Sylvain Seledezon**

Cadre au Ministère du Monde Rural

#### Marc Simba

Cadre à la Direction Générale de L'Hydraulique

# **Yvon Songuet**

Chargé de Mission au Ministère des Finances

#### Yve Tainasse

Directeur du Village d'enfants SOS

# Marie Josée Tongba

Cadre à la Mairie de Bangui

#### **Eric Vickos**

Directeur au Ministère du Plan, de l'Économie et de la Coopération internationale

#### Chahir Walidou

Cadre de l'UNICEF

## **Faustin Zameto**

Haut Commissaire chargé de la Régionalisation

## ANNEXE 2

## Liste du personnel du bureau central de recensement qui a participe au RGPH03

Paul Théodore Mbaguia

Coordonateur national

Jean-Louis Pouninguinza

Directeur National de la Statistique

Félix Moloua

Directeur Technique

**Jean Faustin Piamale** 

Chef d'unité

Alfred Sabendo

Chef d'unité

Perkyss Mbainoudjim

Chef d'unité

**Alexis Guenengafo** 

Chef d'unité

**Thierry Bertrand Kanda** 

Chef d'unité

**Charles Daouily** 

Chef de Section

**Emmanuel Goundi** 

Chef de Section

Faustin Yangoupande

Chef de Section

**Marcel Gouana** 

Chef de Section

**Chantal Moheama** 

Cadre

**Rodrigue Ngonon** 

Cadre

**Christophe Bayo** 

Cadre

Bangoran Moussa

Dessinateur

**Martin Luther Babou** 

Dessinateur

**Donatien Bakana** 

Tireur de Plan

Angéline Mboula

Secrétaire

Olga Guena

Secrétaire

Émilienne Koyna

Secrétaire

Arsène Gbara

Chauffeur

Bienvenu Ndeguilo

Chauffeur

**Phillipe Sentoua** 

Gardien

**Maxime Sanze** 

Gardien

Désiré Heneoroy

Gardien

**Charly Moussa** 

Gardien

Firmin Houmbindo

Planton

**Enoch Poukane** 

Planton

# Annexe 3

# Liste des superviseurs et zones de supervision du RGPH03

**Faustin Piamale** 

Bangui

**Dr Bernard Boua** 

Ombella-M'Poko 1

**Cristophe Bayo** 

Ombella-M'Poko 2

Dr Tomas d'Aquin Koyazegbe

Lobaye

**Robert Mbao** 

Bamingui-Bangoran

**Antoine Mbao** 

Kémo-Ibingui

**Dr Richard Ngballet** 

Ouaka 1

Dr Yacoub Sylla

Ouaka 2

Sébastien Selenguino

Haute-Kotto

**Charles Daouily** 

Vakaga

Alfred Sabendo

Basse-Kotto 1

Dr Desiré Komangova

Basse-Kotto 2

Dr Desiré Grembombo

Mbomou

Sylvestre Baza Banguimi

Haut-Mbomou

Eloi Andara

Nana-Gribizi

**Dr Marcel Mbeko** 

Ouham 1

**Rodrigue Ngonon** 

Ouham 2

Faustin Yangoupande

Ouham-Pende 1

**Gabriel Bebetem** 

Ouham-Pende 2

**Dr Brice Kamalo** 

Mambéré-Kadéï 1

Dr Méthode Moyen

Mambéré-Kadéï 2

Dr Gaspard Tekpa

Sangha-Mbaéré

**Lonem Robert** 

Nana-Mambéré

## ANNEXE 4

# Liste du personnel de l'UNFPA, des autres bailleurs et des consultants internationaux qui ont apporte leur appui technique RGPH03

## Représentants de l'UNFPA en RCA

Pr. Daniel Mpembele Sala-Diakanda Mme Agathe Lawson Philippe Delanne Basile Oleko Tambashe

# Experts des Équipes d'Appui Technique de l'UNFPA de Dakar et d'Addis-Abeba

Richard Dackam-Ngatchou Robert Declerq Jean-Marc Hie Boubacar Sow Samson Lamlenn Benoît Kalasa

#### **Consultants internationaux**

Antoine Banza
André Mayouya
Noël Moussavou
Oumar Bocoum
Cosme Vodounou
Bruno Magloire Nouatin
Macoumba Thiam

## **Bureau UNFPA**

Alexandre Ewango
Albert Bango-Makoudou
Adam Mahamat
Yvette Dologuele Dessande
Raymond Goula
Isabelle Dindy-Bamongo
Alima Falamata
Ousmane Mahamat Saleh
Ortalin Resigné Chitelseeh

# **Autres Bailleurs**

Mme Nichole Malpas Union Européenne

Robert Ndamobissi UNICEF